Termes de référence
Evaluation externe finale

Juillet/octobre 2025

PROJET RANFO LAVI PEYIZAN - Phase 3

Frères des Hommes (FdH)
Mouvement Paysan de Papaye (MPP)
Groupe de Recherche et d'Action pour le Développement Intégré du Milieu Rural Haïtien (GRADIMIRH)

« Pérennisation des activités socio-économiques et environnementales menées par les collectifs paysans pour promouvoir l'agriculture paysanne en Haïti »

2023-2025

1. L'action à évaluer et les acteurs impliqués

1.1 Présentation succincte de la structure commanditaire

Fondée en 1965, Frères des Hommes (FdH) est une association de solidarité internationale reconnue d'utilité publique, laïque et apolitique, qui intervient à l'international comme en France avec des organisations partenaires issues des sociétés civiles.
Pour combattre les causes et les conséquences des pauvretés, des inégalités et des injustices, FdH s'est fixé comme mission d'être un acteur de transformation sociale en France et à l'international. Pour ce faire, l'association se donne les moyens de :

- Promouvoir et accompagner des dynamiques collectives renforçant les agricultures paysannes, l'économie solidaire et la démocratie citoyenne ;
- Susciter et renforcer l'engagement citoyen.

FdH définit ses interventions en collaboration avec ses partenaires pour :

- Accompagner la réponse aux besoins individuels permettant d'accéder à une émancipation économique, sociale et citoyenne (notamment par des formations) ;
- Structurer et renforcer les organisations collectives de citoyens issus des populations vulnérables pour qu'elles soient en capacité de construire des actions impactantes en termes de transformation sociale, de garantir la prise en compte de la diversité de leurs membres et d'entrer en relation avec les différents acteurs économiques, sociaux, politiques, administratifs de leur environnement ;
- Renforcer les capacités des organisations partenaires d'appui à la société civile qui accompagnent les dynamiques des organisations collectives sur leurs territoires

FdH, de par son projet associatif adopté en 2016, affirme sa volonté de s'engager dans un processus dynamique de ***transformation sociale***. Ainsi, FdH et ses organisations partenaires se sont engagés dans un travail d'analyse de la contribution des actions mises en œuvre à la transformation sociale.
La transformation sociale pour FdH est une dynamique globale dans laquelle l'être humain, par son pouvoir d'agir, est au cœur d'un processus durable de changement social et de transition de la société. Notre définition de la transformation sociale inclut ainsi l'émancipation individuelle et collective conduisant localement à du changement social. Ces changements eux-mêmes contribuent à la transition pour une société fondée sur la justice sociale, environnementale et climatique à laquelle FdH entend participer.

Aujourd'hui, FdH développe des projets terrains dans 7 pays (Haïti, Rwanda, Sénégal, Pérou, Bolivie, République Démocratique du Congo et Inde) en collaboration avec 10 partenaires locaux.
En France, Frères des Hommes accompagne l'engagement citoyen de porteurs de projet dans le cadre du dispositif de la Pépinière de la Solidarité Internationale. De plus, depuis 2023, FdH démarre des actions d'expérimentation en France avec des équipes bénévoles et des partenaires locaux pour devenir à son tour acteur de transformation sociale.

L'équipe de FdH est composée de 15 salariés.

En moyenne sur les trois dernières années, le budget annuel de FdH est de 2,5 millions d'euros.

1.2 Présentation des partenaires impliqués dans le projet

Les partenaires impliqués dans le projet sont Frères des Hommes, le Mouvement Paysan Papaye (MPP) et le Groupe de Recherche et d'Action pour le Développement Intégré du Milieu Rural Haïtien (GRADIMIRH).

- **MPP : Mouvement Paysan de Papaye**

Créé en 1973, le MPP est la plus importante organisation paysanne haïtienne, reconnue d'utilité publique depuis 1990 à but non lucratif, œuvrant dans le département du centre d'Haïti. Considérant que les populations paysannes doivent s'organiser pour sortir de leur situation de pauvreté, le MPP souhaite s'appuyer sur des groupements paysans forts et capables d'interpeller l'Etat pour que ce dernier propose

des services et un appui aux exploitations agricoles haïtiennes. A la base de l'organisation du MPP ce sont plus de 3500 groupements paysans composés d'une quinzaine de personnes chacun. La finalité du MPP est de promouvoir une agriculture familiale paysanne, adaptée aux petites exploitations haïtiennes et respectueuses de l'environnement. Le MPP forme et soutient les paysan.ne.s en leur donnant les moyens d'être acteurs et décideurs de leur avenir. Ses domaines d'intervention sont l'éducation populaire, l'organisation paysanne, l'agriculture familiale agroécologique (avec la formation sur le renforcement de capacité comme axe transversal), la gestion intégrée de l'eau et la santé intégrale.

- **GRADIMIRH : Groupe de Recherche et d'Action pour le Développement Intégré du Milieu Rural Haïtien**

GRADIMIRH est une organisation à but non lucratif fondée en août 2003 par un groupe de professionnels multidisciplinaires conscients de la nécessité de poser des actions concrètes pour un réel changement durable du milieu rural haïtien. Il a pour mission principale, la création avec les familles paysannes haïtiennes, d'une communauté mieux organisée et plus productive, ce de manière durable, pour une meilleure intégration économique et sociale du monde rural. Pour ce faire, il intervient principalement dans le domaine du développement rural et de l'agriculture à travers les actions suivantes : la recherche-action, la formation, l'encadrement technique, des interventions sur les filières potentielles, l'ingénierie rurale, l'agroécologie, l'élaboration et la gestion de projet de développement. A travers ces multiples actions réalisées un peu partout dans le pays, GRADIMIRH s'étend pratiquement sur tout le territoire national. Toutefois, le siège social se trouve au Cap-Haitien.

Depuis 2005, FDH et le MPP ont développé une relation partenariale solide fondée sur des ambitions communes d'engagement de la communauté paysanne pour contribuer aux objectifs de développement durable. Grâce à la mise en œuvre de plusieurs projets, une relation de confiance mutuelle et de coresponsabilité s'est installée entre les deux organisations, ce qui facilite la co-construction de projets répondant aux besoins des populations de manière pertinente et durable. Ce partenariat vise aussi le renforcement organisationnel et stratégique du MPP pour des actions efficaces et pérennes.

GRADIMIRH a rejoint ce projet au cours de la Phase 2 en tant que partenaire technique et intervient plus spécifiquement sur l'accompagnement technico-économique des groupements paysans à travers une approche de renforcement des capacités des animateurs et techniciens du MPP.
Une première collaboration avec GRADIMIRH a démarré en Phase 1 du projet dans le cadre de visites d'échange de pratiques entre l'équipe du MPP et un projet du GRADIMIRH à Cap Haïtien, puis s'est concrétisé par la mise en place d'un partenariat technique entre les deux organisations en Phase 2. Les deux organisations partagent la conviction que la formation et l'organisation collective des populations est la voie vers la transformation sociale. Une évaluation finale externe de la Phase 2 de ce projet a été réalisée en 2022 en Haïti et a permis de bien identifier les enseignements tirés de ce projet, et de recevoir des recommandations pour un futur projet. En mai 2022, une semaine d'ateliers a été organisée à Paris par FdH avec la venue de représentants du MPP et du GRADIMIRH pour mettre en débat ses recommandations et définir les orientations de la phase 2 et les grands volets d'activités. En amont de cette visite en France, des ateliers ont été organisés en Haïti avec l'équipe projet et les représentant.e.s des collectifs cibles pour démarrer les réflexions autour des recommandations de l'évaluation et des perspectives pour la Phase 3.

1.3 Descriptif de l'action à évaluer

La présente évaluation est considérée comme l'évaluation finale du projet de pérennisation des activités socio-économiques et environnementales menées par les collectifs paysans pour promouvoir l'agriculture paysanne en Haïti, mis en œuvre par Frères des Hommes, le Mouvement Paysan de Papaye et le GRADIMIRH, co-financé par l'Agence française de développement (AFD) et l'organisation allemande Misereor. Le projet a démarré en janvier 2023 et se clôturera en décembre 2025.

1.3.1 Informations générales sur le contexte dans lequel s'inscrit le projet

Le projet se déroule en Haïti, dans le département du Centre, plus précisément dans les communes de Hinche et de Mirebalais, zone d'intervention historique du Mouvement Paysan de Papaye (MPP), partenaire du projet. Plus de 75 % de la population de cette région tire ses revenus d'activités agricoles et para-agricoles. Toutefois, ces revenus s'amenuisent sous l'effet combiné de l'érosion, de la baisse de la fertilité des sols et du morcellement des terres, tandis que l'insécurité alimentaire s'intensifie. Les catastrophes naturelles récurrentes, aggravées par les effets du changement climatique – sécheresses prolongées, ouragans et séismes (notamment ceux de 2010 et 2021) – renforcent cette instabilité et fragilisent les moyens de subsistance des populations rurales et urbaines.
Depuis 2023, la crise socio-politique et sécuritaire s'est intensifiée avec la montée en puissance des gangs armés, qui contrôlent aujourd'hui plus de 80 % de Port-au-Prince et bloquent les principaux axes du pays. Cette situation a entraîné une paralysie économique, des pénuries alimentaires et énergétiques, et une inflation dépassant 24 %. Plus de 40 % de la population est désormais en situation d'insécurité alimentaire sévère. La détérioration des conditions de vie et la fermeture des infrastructures essentielles (ports, hôpitaux, écoles) ont aussi accéléré l'exode rural et la migration vers l'étranger, affectant directement les collectifs paysans accompagnés par le projet.
L'État haïtien, toujours fortement dépendant de l'aide extérieure, privilégie un modèle agricole intensif basé sur les semences hybrides et les intrants chimiques, ne répondant pas aux besoins des agriculteurs familiaux. Pourtant, face aux défis actuels, l'agriculture paysanne et les pratiques agroécologiques représentent une alternative résiliente. Elles permettent non seulement de renforcer l'autonomie des exploitations familiales, mais aussi d'adapter les communautés rurales aux changements climatiques tout en garantissant une meilleure sécurité alimentaire.

1.3.2 Historique de l'action

Dans le département du Centre où se concentre le projet, le MPP soutient et promeut des solutions agroécologiques pour apporter des réponses locales et peu coûteuses à la vulnérabilité des populations rurales. En soutenant l'agriculture familiale paysanne, le MPP intervient sur deux champs très complémentaires : l'expérimentation et la diffusion de pratiques agroécologiques associant agriculture, élevage, fertilité des sols et reforestation des zones rurales d'une part, et l'organisation collective et la formation conscientisante des paysan-ne-s pour favoriser la souveraineté nationale d'autre part.

FdH collabore avec le MPP depuis 2005. En 2011, Frères des Hommes et le MPP ont mis en œuvre un projet de 3 ans pour renforcer le développement rural à travers le développement d'une formation en agro-écologie. Puis, de 2013 à 2014, Frères des Hommes s'est engagé dans un chantier de capitalisation des méthodes formatives de ses partenaires (dont le MPP) avec l'accompagnement du F3E afin de favoriser leur modélisation et renforcer le partage de pratiques entre acteurs. Cette démarche proposait un cadre de réflexion et d'échange à l'échelle de cinq pays autour du thème « La formation, vecteur de transformation sociale ».
C'est sur la base des éléments issus de l'évaluation du projet et de ceux ressortis de la capitalisation des pratiques de formation du MPP et de l'analyse transversale de cette capitalisation, que Frères des Hommes et le MPP ont initié la première phase du projet de « Renforcement du MPP dans ses pratiques de formation et d'accompagnement des familles paysannes du Plateau Central », conduit de mars 2014 à février 2018. Le présent projet de « Pérennisation des activités économiques et environnementales menées par les collectifs paysans pour promouvoir l'agriculture paysanne en Haïti » est ainsi la troisième phase du projet de renforcement.

A partir de 2012, la relation partenariale entre FdH et ses partenaires du Sud a évolué pour passer de « partenariats projets » à des « partenariats d'organisations » partageant des ambitions communes pour le changement social. Il ne s'agit plus seulement d'associer nos moyens pour mettre en œuvre des projets de terrain, mais d'analyser ensemble les contextes et les problématiques de changement social, pour construire des stratégies de réponses s'appuyant sur la complémentarité des compétences des différentes parties prenantes. Ainsi FdH a développé des compétences en ingénierie de formation et en analyse des processus de changement social pour constituer une équipe d'intervention dans les projets sur ces enjeux. Grâce à une collaboration continue et active avec le MPP, FdH a aussi développé sa connaissance de la

zone d'intervention et de ses problématiques. Après plusieurs projets mis en œuvre une relation de confiance mutuelle s'est installée entre FdH et le MPP, facilitant une co-construction de projet répondant aux enjeux et stratégies de chacune des organisations pour répondre aux besoins des populations de manière pertinente et durable.
Le MPP et GRADIMIRH ont eu l'occasion de travailler ensemble dès la première phase et ont eux-mêmes identifié les points forts de chaque organisation et donc les complémentarités à proposer dans la phase 2 et le présent projet.

1.3.3 Présentation du projet à évaluer

- **Objectifs de l'action :**

Le projet vise à renforcer le pouvoir d'agir et l'autonomisation des groupements paysans, brigades agrosylvicoles et comités citoyens du département du Centre dans le développement socio-économique et environnemental du milieu rural haïtien. Pour ce faire, ils/elles bénéficient d'un processus d'accompagnement mis en œuvre par les animateurs/animatrices et agroécologistes du MPP. Par ailleurs, ils/elles mettent en place via leur collectif, des activités économiques et environnementales basées sur des pratiques agroécologiques.

Le projet prévoit donc trois axes d'activités autour des trois objectifs suivants :

- Renforcer les groupements paysans, brigades agrosylvicoles et comités citoyens dans leur structuration et leur capacité à dialoguer entre eux et avec les acteur.trice.s du territoire

Il s'agit à travers cet axe de renforcer la structuration et les capacités des groupements paysans, brigades agrosylvicoles (BAS) et comités citoyens pour favoriser leur autonomie et leur rôle dans le développement local. L'accompagnement repose sur l'Approche Orientée Changement (AOC) pour promouvoir une gouvernance participative et inclusive. Des formations en gouvernance et leadership sont dispensées, avec un suivi pour assurer l'application des règlements internes. Une sensibilisation spécifique est menée pour déconstruire les stéréotypes liés au genre et à l'âge, favorisant ainsi une participation équitable des femmes et des jeunes. Par ailleurs, une formation en écocitoyenneté et adaptation au changement climatique est proposée à 171 membres des collectifs. Le projet prévoit aussi la structuration d'un réseau légalisé de comités citoyens pour renforcer leur visibilité et leur accès à des financements. Des visites d'échanges entre collectifs sont organisées afin de favoriser l'apprentissage entre pairs sur des pratiques de gouvernance et d'agroécologie. Enfin, des rencontres locales permettent aux collectifs de valoriser leurs initiatives auprès des acteurs du territoire et de sensibiliser à des enjeux environnementaux et sociaux.

- Renforcer les collectifs du Mouvement Paysan Papaye dans leurs capacités à développer et pérenniser des activités socio-économiques et environnementales durables sur les communes de Hinche et Mirebalais

Il s'agit ici, de renforcer les capacités des collectifs du MPP afin de développer et pérenniser des activités socio-économiques et environnementales durables dans les communes de Hinche et Mirebalais. Les résultats attendus incluent le renforcement des groupements paysans et des brigades agrosylvicoles pour qu'ils puissent pérenniser des activités sociales, environnementales et économiques au profit de leurs membres. Parmi les actions clés, un appui-conseil est apporté aux groupements sur la sécurité foncière, notamment en organisant des sessions de sensibilisation à la tenure foncière et en plaidant pour un meilleur accès à la terre. Le projet met également l'accent sur le renforcement des capacités économiques des paysans à travers des formations en gestion et comptabilité, ainsi que l'accompagnement à la mise en place de Mutuelles de Solidarité (MuSo) pour faciliter l'accès à des crédits à faible taux. De plus, des appuis en nature, tels que des kits de plantules et du matériel pour les brigades agrosylvicoles, sont fournis pour renforcer les activités de production collective. Des formations spécifiques sont proposées pour améliorer la gestion économique et la santé animale, en particulier pour les groupements d'éleveurs. L'objectif initial était de garantir que 53 groupements génèrent des revenus durables et mettent en place des systèmes d'épargne collectifs tout en sécurisant leur accès à la terre et en renforçant leur capacité à gérer des activités économiques autonomes.

- Renforcer la dynamique de mise en œuvre d'actions concertées sur les territoires en faveur de l'environnement et de la jeunesse à travers l'approche pluri-acteurs des comités citoyens dans une perspective de transformation sociale durable

Cet axe vise à renforcer les dynamiques communautaires pour une transformation sociale durable et la mise en œuvre de projets respectueux de l'environnement, tout en impliquant activement les jeunes dans cette démarche. Les comités citoyens sont au cœur de ce processus, avec pour objectif de développer et pérenniser des actions environnementales et des initiatives pour la jeunesse. Dans ce cadre, chaque comité reçoit un fonds pour financer des actions environnementales telles que la gestion des déchets, le reboisement ou la sensibilisation à l'environnement. En parallèle, un autre fonds soutient les projets pour la jeunesse. En outre, le MPP organise des camps d'été chaque année à destination des jeunes, afin de les sensibiliser aux enjeux de souveraineté alimentaire, d'agroécologie et de santé. Les comités citoyens sont également formés à la gestion des déchets, et une réflexion est menée pour encourager leur participation à des activités en faveur de la jeunesse. Le projet prévoit également une capitalisation des pratiques et des méthodes de ces comités, pour les valoriser et les partager avec d'autres acteurs de la société civile et du secteur public.

- **Les bénéficiaires du projet**

Bénéficiaires directs :

- 53 groupements paysans, représentant 795 paysan.ne.s en situations de vulnérabilités membres du MPP ;
- 43 bridages agrosylvicoles, représentant 516 paysan.ne.s en situations de vulnérabilités membres (ou non-membres) du MPP ;
- 6 comités citoyens, représentant 90 habitant.e.s de la zone ;
- L'équipe projet composée de 17 personnes ainsi que 10 agroécologistes qui seront renforcés en ingénierie de formation et ingénierie pédagogique ;
- Les 2 organisations partenaires, le Mouvement Paysan Papaye et le GRADIMIRH, qui verront leurs stratégies et pratiques d'accompagnement des dynamiques participatives de changement social renforcées tout au long du projet.

Bénéficiaires indirects :

- 6 555 membres des familles des paysan.ne.s participant.e.s aux activités du projet ;
- 161 045 personnes correspondant à la population paysanne des 2 communes ciblées par l'accompagnement et le renforcement (82 232 habitant.e.s en zone rurale à Hinche, et 78 813 habitant.e.s en zone rurale à Mirebalais).

Conséquences du contexte socio-politique et sécuritaire :

Globalement, les zones de Mirebalais et Hinche, ont connu un très fort taux d'exode rural et de migration. Même si aucun recensement ne permet à l'heure actuelle d'avoir des informations chiffrées sur ces départs, les effets sont bien visibles au sein du projet et notamment dans les Brigades Agro-sylvicoles (BAS) : seules 33 BAS, sur les 43 BAS prévues, sont encore accompagnées en raison de la démobilisation générale de leurs membres et des départs des agroécologistes formés dans les phases précédentes (qui ont pour mission d'animer ses collectifs) pour la capitale ou pour l'étranger, ajouté aux départs de certains membres.

De plus, les groupements ont eux aussi subi ce contexte. La diminution de la main d'œuvre, liée à ces nombreux départs des jeunes, ajoutée à l'augmentation du prix des intrants et aux effets des changements climatiques entrainant de nombreuses pertes dans les productions a également démotivé les membres des groupements. Ainsi, 6 des 53 groupements initialement accompagnés se sont complétement démobilisés et ont choisi d'arrêter leur participation au projet.

- **Présentation des collectifs :**

Les groupements (47) : Ils sont composés de ruraux principalement paysan.ne.s, leur rôle est de permettre aux paysan.ne.s membres du MPP de mettre en commun leur force de production autour d'activités agricoles. Les groupements constituent également un espace de réflexion. Leur accompagnement se fait

par les animateur.ice.s du MPP et deux techniciens de GRADIMIRH. Parmi les 47 groupements qui bénéficient qu'un appui-conseil, 47 bénéficient d'un accompagnement économique dans leurs activités de production collectives.

Les brigades agro sylvicoles (33) : Elles sont composées de ruraux réunis autour d'un agro-écologiste formé par le MPP. Leur rôle est de faciliter la transmission des savoirs en agro écologie et d'encourager les actions locales de protection de l'environnement. Leur accompagnement se fait par les animateurs du projet.

Les comités citoyens (7) : Ces nouveaux espaces créés dans le cadre de la Phase 2 du projet Ranfò Lavi Peyizan rassemblent chacun autour de 10 à 15 personnes intéressées par les enjeux environnementaux de la communauté. Leur rôle est de permettre aux acteurs de construire ensemble des actions de préservation de l'environnement. Les jeunes ont été fortement inclus au sein des comités citoyens au cours de la présente Phase : 3 comités citoyens ont intégré les jeunes au sein du comité même. Pour les autres, la stratégie d'intégration a été différente avec la création d'une coordination de jeunes qui établit son propre mode de fonctionnement sous le regard bienveillant de la cellule mère. C'est le cas pour 4 comités citoyens. Au total, ce sont plus de 50 jeunes qui ont ainsi intégré la démarche citoyenne des comités citoyens.

- **Activités et principaux résultats attendus :**

Le projet a démarré le 1er janvier 2023 pour une durée de 3 ans. Ainsi, le projet se clôturera le 31 décembre 2025.

A ce stade, les principales activités réalisées sont les suivantes :

- ***Sur le volet 1 : Renforcer les groupements paysans, brigades agrosylvicoles et comités citoyens dans leur structuration et leur capacité à dialoguer entre eux et avec les acteur.trice.s du territoire***
    - Renforcement de la gouvernance des collectifs ;
    - Formation pour déconstruire les stéréotypes liés au genre et à l'âge ;
    - Formation en éco-citoyenneté et adaptation au changement climatique ;
    - Accompagnement à la structuration d'un réseau de comités citoyens ;
    - Echanges d'expériences au sein des collectifs ;
    - Rencontres avec d'autres acteur.trice.s de la communauté ;
    - Formation AOC (approche orientée changement) des animateur.trice.s du MPP.

  Résultat attendu : Les collectifs sont renforcés dans leur structuration et reconnus comme acteur.ice.s de développement local ; les espaces de concertation sont redynamisés et plus inclusifs.
- ***Sur le volet 2 : Renforcer les collectifs du Mouvement Paysan Papaye dans leurs capacités à développer et pérenniser des activités socio-économiques et environnementales durables sur les communes de Hinche et Mirebalais.***
    - Appui-conseil du MPP aux groupements autour de la tenure foncière ;
    - Renforcement du MPP par le GRADIMIRH autour du suivi économique des paysan.ne.s ;
    - Recyclage des groupements en gestion et comptabilité de base ;
    - Accompagnement à la mise en place et/ou renforcement de MuSo pour les groupements ;
    - Accompagnement économique des groupements et des brigades agro-sylvicoles.

  Résultat attendu : Les groupements paysans et les brigades agro-sylvicoles (BAS) développent et pérennisent des activités sociales, environnementales et économiques à destination de leurs membres
- ***Sur le volet 3 : Renforcer la dynamique de mise en œuvre d'actions concertées sur les territoires en faveur de l'environnement et de la jeunesse à travers l'approche pluri-acteurs des comités citoyens dans une perspective de transformation sociale durable***
    - Développement d'actions environnementales par les comités citoyens ;
    - Actions de mobilisation de la jeunesse (camps d'été) ;
    - Développement de plans d'actions pour la jeunesse par les comités citoyens ;
    - Formation des comités citoyens sur la gestion des déchets ;
    - Actions de capitalisation sur l'approche innovante des comités citoyens.

Résultat attendu : Les comités citoyens développent et pérennisent des actions environnementales et à destination des jeunes

- **Budget total et plan de financement :**

Le budget total du projet est de 1 122 044 € sur une durée de 3 ans. Les ressources mobilisées sont les suivantes : AFD (53%), Frères des Hommes (25%), Misereor (18%), Frères des Hommes Belgique (3%) et des valorisations et apports du MPP et GRADIMIRH (1%).

- **Antécédents en matière d'identification, de programmation, de suivi et d'évaluation de l'action :**

La phase 1 du projet conduit par FdH et le MPP qui s'est clôturé en 2018, ainsi que la Phase 2 du projet mené par FdH, le MPP et GRADIMIRH jusqu'en 2022, ont été évaluées et les recommandations ont été prises en compte pour l'élaboration du projet actuel (2023-2025).
De plus, une analyse d'impact de la dynamique des comités citoyens est en cours de réalisation. Les analyses et conclusions viendront nourrir les ressources des évaluateur.ice.s qui mèneront cette étude.

2. L'évaluation

2.1 Origine de la demande

La demande d'évaluation émane de Frères des Hommes, du MPP et de GRADIMIRH. Prévue dans le cadre du projet, cette évaluation externe finale est également requise par le bailleur, l'AFD.
Elle veille ainsi à l'analyse de l'atteinte des résultats et indicateurs fixés lors de la validation du projet. De plus, les 3 organisations partenaires souhaitent que cette évaluation leur offre un recul sur la phase finale de ce cycle de trois phases financées par l'AFD en portant un focus fort sur les changements, l'impact et la durabilité des dynamiques mises en œuvre auprès des collectifs accompagnés, notamment sur le genre, l'environnement et la jeunesse.
Enfin, elle vise également à tirer des leçons et enseignements utiles pour nourrir la réflexion stratégique sur le développement d'un nouveau projet.

2.2 Attentes et objectifs de l'évaluation

Les attentes du MPP, du GRADIMIRH et de FdH autour de cette évaluation relèvent des 3 objectifs suivants :

- Analyser l'autonomisation des collectif accompagnés, ainsi que la pérennité de leurs activités à l'issue de la Phase 3 ;
- Analyser les changements et effets des dynamiques de transformation sociale et de renforcement du pouvoir d'agir des paysan.ne.s menées au cours du projet, en faisant un focus sur les impacts spécifiques liés aux thématiques du genre, de l'environnement et de la jeunesse ;
- Obtenir des éléments d'analyse et des recommandations nous permettant de réfléchir à la suite du projet Ranfò Lavi Peyizan à l'issue de cette 3ème et dernière phase du projet.

2.3 Champ de l'évaluation – délimitation de l'action à mener

La présente évaluation vise à analyser les résultats du programme de « Renforcement du pouvoir d'agir et l'autonomisation des groupements paysans, brigades agrosylvicoles et comités citoyens du département du Centre dans le développement socio-économique et environnemental du milieu rural haïtien ». Les consultant.e.s seront amené.e.s à évaluer les stratégies et activités du projet mises en œuvre pour l'atteinte des résultats sur l'ensemble de la zone d'intervention du projet. La zone d'intervention se composant de 2 communes (Hinche et Mirebalais), un échantillonnage des acteurs clés et du périmètre géographique sera nécessaire.

2.4 Résultats de l'évaluation attendus

Les résultats attendus du processus évaluatif sont les suivants :

- Une appréciation de l'atteinte des résultats et indicateurs prévus au projet en vue de l'autonomisation des collectifs accompagnés, ainsi que de la pérennisation de leurs activités ;
- Une analyse plus spécifique des effets et changements générés par le projet sur les thématiques du genre, de l'environnement et de la jeunesse (auprès des collectifs accompagnés et de leurs membres, mais également au sein du MPP) ;
- Des recommandations nous permettant de construire collectivement l'après Ranfò Lavi Peyizan dans ce contexte socio-politique très perturbé.

2.5 Questions évaluatives

Un grand nombre de questions évaluatives a été listé ci-dessous et fait suite à un travail collectif mené entre FdH, le MPP et le Gradimirh. Cependant, il s'agira aux évaluateur.ice.s de revoir ces questions et de faire des propositions adaptées aux objectifs et résultats attendus présentés dans les points ci-dessus.

❖ 1. Atteinte des résultats et indicateurs du projet

Axe 1 – Structuration et développement de capacités des collectifs accompagnés (Groupements, BAS et Comités Citoyens)
Evaluer l'impact des parcours d'accompagnement et de renforcement des 3 collectifs dans leur structuration et autonomisation : - *Structuration et gouvernance des collectifs à l'issue de la Phase 3* - *Autonomisation des collectifs à l'issue de la Phase 3* - *Analyse des méthodes et parcours d'accompagnement (avec focus sur les AOC)*
Evaluer la reconnaissance des différents collectifs en tant qu'acteur.ice.s du développement local à l'issue de la Phase 3
Axe 2 – Développement et pérennisation d'activités socio-économiques et environnementales durables des groupements et des BAS
Evaluer la pérennité des activités socio-économiques et environnementales durables menées par les groupements et les BAS : - *Autonomisation et pérennisation des activités socio-économiques et environnementales à l'issue de la Phase 3* - *Impact des activités socio-économiques et environnementales*
Evaluer l'impact des actions de plaidoyer et de sensibilisation en faveur de la tenure foncière
Evaluer le renforcement du MPP dans l'accompagnement et le suivi des activités économiques
Axe 3 - Mise en œuvre d'actions concertées sur les territoires en faveur de l'environnement et de la jeunesse avec les comités citoyens
Evaluer la pérennité des actions environnementales menées par les Comités Citoyens, ainsi que plus globalement de la dynamique des Comités Citoyens
Analyser l'impact de l'intégration de la jeunesse au sein des Comités Citoyens

Axe 1 : Structuration et développement de capacités des collectifs accompagnés (Groupements, BAS et Comités Citoyens)

➢ EVALUER L'IMPACT DES PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RENFORCEMENT DES 3 COLLECTIFS DANS LEUR STRUCTURATION ET AUTONOMISATION

Structuration et gouvernance des collectifs à l'issue de cette Phase 3

- Comment la structuration interne et la gouvernance des collectifs ont-elles évolué à l'issue de la Phase 3 du projet ?
- Les collectifs ont-ils amélioré leurs mécanismes internes de prise de décision, leur inclusivité et leur gouvernance depuis le début du projet, en particulier concernant les jeunes et les femmes ?
- Quels sont les défis rencontrés par les collectifs pour appliquer les principes de gouvernance et de leadership abordés lors des formations ? Y a-t-il des résistances persistantes à ces changements ? Comment sont-elles gérées ?
- Quels sont les impacts de la structuration et de la gouvernance des collectifs sur leur pouvoir d'agir collectif et individuel dans la zone cible du projet ?
- Quelles stratégies ont été mises en place pour favoriser une gouvernance plus démocratique et participative, notamment vis-à-vis des jeunes et des femmes ?

Autonomisation des collectifs à l'issue de la Phase 3

- À l'issue du projet, quelle serait la proportion des collectifs à être autonomes pour faire vivre leur collectif de manière participative, inclusive et pérenne, tout en étant autonome dans la gestion et la pérennisation de ses activités ?
- Le niveau de mobilisation des membres est-il suffisamment fort et pérenne pour permettre l'autonomisation des collectifs ?
- Les membres des collectifs ont-ils développé des capacités pour identifier et mobiliser des ressources de manière indépendante (ex. recherche de financements, collaborations avec d'autres acteurs) ?
- Quelles sont les méthodes et/ou outils transmis par l'équipe projet qui sont utilisés de manière autonome et appropriés par les membres des collectifs dans leurs activités collectives (préparation d'une action, prise de décision …) ?
- Y a-t-il des exemples concrets d'initiatives locales prises par les collectifs sans l'appui direct du projet ?
- Quelles sont les dynamiques internes et externes qui ont facilité ou freiné l'autonomisation des collectifs ?
- Quel rôle jouent les animateur.trice.s du projet dans l'accompagnement post-formation, et comment leur intervention a-t-elle évolué au fil du temps ?
- En quoi la structuration du réseau de Comités Citoyens favorise-t-il, ou non, leur pérennisation et autonomisation individuelle à l'issue du projet ?

Analyse des méthodes et parcours d'accompagnement

- Les méthodes et parcours d'accompagnement ont-ils été adaptés aux besoins spécifiques de chaque collectif et ont-ils été efficaces ?
- Quels éléments des parcours d'accompagnement ont été déterminants pour améliorer la gouvernance des collectifs et quels freins ont été rencontrés ?
- Quels types de changement ont été observés dans les méthodes et parcours d'accompagnement au cours du projet ?
- Les méthodes et outils d'animation et de formation utilisés par l'équipe projet sont-ils efficaces en termes de participation et d'appropriation ?

Focus sur la méthode AOC :

- Dans quelle mesure la méthode AOC a-t-elle été appropriée par les membres de l'équipe projet, ainsi que par les collectifs, et a contribué à renforcer la structuration et la gouvernance des collectifs ?
- Quelle est l'efficience du dispositif de formation et post-formation des collectifs proposé par l'équipe projet ?

➢ EVALUER LA RECONNAISSANCE DES DIFFERENTS COLLECTIFS EN TANT QU'ACTEUR.ICE.S DU DEVELOPPEMENT LOCAL

- Les collectifs ont-ils gagné en visibilité et en notoriété durant cette phase ? Quels facteurs ont facilité ou freiné cette reconnaissance ?
- A quels niveaux les différents collectifs sont-ils reconnus comme acteurs de développement local et quelle(s) place(s) ont-ils dans le développement social et économique dans leur localité ? Quels sont les facteurs de réussite ou les freins à ce résultat ?
- Dans quelle mesure la collaboration entre les différents acteurs a-t-elle facilité ou non le développement local à l'issue du projet ?
- Les stratégies utilisées ont-elles permis d'encourager l'implication des collectifs dans les activités de développement local ?
- Quels facteurs ont facilité ou freiné la mobilisation des collectifs dans le développement local dans le contexte d'instabilité ?
- Quel a été le niveau d'implication des membres des collectifs et des cadres relais dans la réalisation de ces activités ?
- Quels sont les avantages et limites de l'approche pluri-acteurs de développement dans le cadre de ce projet ?

Focus sur le réseau des comités citoyens :

- Comment le réseau des comités citoyens a-t-il renforcé la capacité d'action et l'influence locale des comités citoyens ?
- Quelles stratégies ont facilité la formalisation et la légitimation du réseau des comités citoyens ?
- Quels freins et leviers ont été identifiés pour la formalisation et la légitimation du réseau des comités citoyens ?

Axe 2 – Développement et pérennisation d'activités socio-économiques et environnementales durables

➢ Evaluer la perennite des activites socio-economiques et environnementales durables menees par les collectifs

Autonomisation et pérennisation des activités socio-économiques et environnementales à l'issue de la Phase 3 :

- Quelle proportion de Groupements et BAS est autonome dans la gestion de leurs activités socio-économiques et environnementales à la fin du projet ?
- Dans quelle mesure les stratégies du projet (accompagnement, formations, planification, moyens financiers et techniques, suivi, etc.) ont-elles permis la bonne mise en œuvre des activités socio-économiques et environnementales tout en assurant leur pérennité à moyen et long terme, et quels éléments ont été les plus efficaces pour renforcer durablement l'autonomie des collectifs Groupements et BAS ? Quels en ont été les freins et limites ?
- Dans quelle mesure les activités socio-économiques et environnementales menées sont-elles pérennes et adaptées aux besoins des collectifs à long terme ?
- Dans quelle mesure les groupements sont autonomes dans la conception et l'exécution de leurs activités à l'issue du projet ?
- Dans quelle mesure les revenus générés par les activités économiques des groupements permettent leur autonomisation et leur pérennisation après l'arrêt du soutien financier et techniques du projet Ranfò Lavi Peyizan ? Quels sont les facteurs de réussite ou les freins à ce résultat ?
- Quelles sont les activités socio-économiques et environnementales qui ont particulièrement bien fonctionné ou échoué ? Quelles en sont les causes ?
- A l'issue du projet, quelle est la proportion de groupements accompagnés qui ont un système d'épargne collectif (MuSo) effectif et dont le fonctionnement autonome sera pérenne à l'issue du projet ? Quels ont été les facteurs de réussite ou les freins à ce résultat ?
- Quelles recommandations peuvent être faites pour garantir la pérennité des activités après la fin du projet ?

Impact des activités socio-économiques et environnementales :

- Quels ont été les effets des activités des BAS (pépinières et parcelles modèles) au niveau collectif (renforcement du système d'entraide), environnemental et individuel pour leurs membres ?
- Dans quelle mesure les activités socio-économiques et environnementales menées par les collectifs ont-elles permis de rééquilibrer les rapports de dépendance économique au sein des collectifs, tout en renforçant la résilience des communautés face aux risques environnementaux et économiques ?
- Dans quelle mesure les groupements dégagent-ils des revenus de leurs activités économiques ? Ces derniers sont-ils suffisants pour permettre la pérennité autonome des activités ?
- Dans quelle mesure les activités socio-économiques menées par les collectifs ont-elles permis de développer l'engagement communautaire, ainsi que le sentiment d'accomplissement de leurs membres en tant qu'acteurs de développement économique et de gestion et préservation de l'environnement ?
- Quel est le niveau d'appropriation de ces initiatives par les collectifs, ainsi que leurs membres ?
- Dans quelle mesure les acquis des formations suivies dans le cadre du projet Ranfò Lavi Peyizan 3 suscitent-elles des actions et des réflexions au sein des collectifs ? Quelles formations ont eu le plus d'impact ?
- Quels facteurs ont permis le succès des initiatives socio-économiques et environnementales ? Quels freins ont été rencontrés et comment ont-ils été surmontés ?
- Quels changements principaux peut-on noter dans les pratiques de développement des activités socio-économiques et environnementales des collectifs ?
- Les pratiques agricoles et environnementales durables mises en place par les groupements et BAS sont-elles maintenues à long terme et intégrées dans les stratégies locales de développement ?
- Combien de paysan.ne.s membres des collectifs bénéficient des MuSo à l'issue du projet et quels en sont leurs effets concrets sur les paysan.ne.s vulnérables ? Les groupements ayant mis en place des MuSo parviennent-ils à maintenir un taux de participation stable à long terme ? Quels mécanismes ont été mis en place pour assurer la pérennité des MuSo dans les groupements après la fin de l'accompagnement du projet ?

EVALUER L'IMPACT DES ACTIONS DE PLAIDOYER ET DE SENSIBILISATION EN FAVEUR DE LA TENURE FONCIERE

- Combien de personnes ont-elles été touchées par la campagne de sensibilisation sur la tenure foncière grâce aux différents outils diffusés ? Quelles sont les personnes touchées ?
- Quelle a été l'efficacité de la campagne de sensibilisation sur la tenure foncière en termes de changements concrets dans les pratiques des groupements paysans ? (Compréhension des enjeux, révision/sécurisation des contrats de location, nouvelles pratiques pour éviter les litiges fonciers, etc.)
- À la suite de la campagne de sensibilisation, les autorités locales et étatiques ont-elles amélioré leurs connaissances sur les questions de tenure foncière ? La campagne a-t-elle permis de faire évoluer les politiques locales en matière de tenure foncière ?
- Quels sont les facteurs de réussite ou les freins à ce résultat ?

EVALUER LE RENFORCEMENT DU MPP DANS L'ACCOMPAGNEMENT ET LE SUIVI DES ACTIVITES ECONOMIQUES

- A l'issue du projet, les animateur.ice.s sont-ils/elles autonomes dans l'accompagnement et le suivi des activités économiques ? Quels sont les facteurs de réussite ou les freins à ce résultat ?
- Quel est le taux d'adoption des outils de suivi et d'évaluation par les animateurs du MPP et les membres des groupements paysans ?
- Dans quelle mesure, l'équipe projet du MPP est-elle suffisamment outillée pour réaliser l'appui–conseils auprès des collectifs dans le cadre de l'accompagnement et le suivi des activités économiques ?

Axe 3 - Mise en œuvre d'actions concertées sur les territoires en faveur de l'environnement et de la jeunesse par les comités citoyens

➢ Evaluer la perennite des actions environnementales menees par les Comites Citoyens, ainsi que plus globalement de la dynamique des Comites Citoyens

- A l'issue du projet, quelle est la proportion de Comités Citoyens accompagnés qui sont autonomes dans la gestion et la pérennisation de leurs activités environnementales et pourront continuer les dynamiques à l'issue du projet (sans soutien du MPP) ? Quels sont les facteurs de réussite ou les freins à ce résultat ?
- A l'issue du projet, combien d'actions environnementales ont-elles été développées ?
- En quoi la dynamique des Comités Citoyens, basée sur des méthodes participatives, a permis de consolider la collaboration entre les différent.e.s acteur.trice.s d'un même territoire ?
- Dans quelle mesure les actions des comités citoyens permettent-elles aujourd'hui de mieux connaître les besoins et les contraintes des habitant.e.s de la zone par la communauté mais également les décideurs locaux, tout en apportant des solutions concrètes et durables aux problèmes des habitant.e.s de la zone ?
- Note-t-on un effet démultiplicateur, ou boule de neige, de la dynamique participative des Comités Citoyens sur d'autres territoires d'actions du MPP et au-delà ?

➢ Analyser l'impact de l'integration de la jeunesse au sein des Comites Citoyens

- En quoi les camps d'été ont-ils été décisifs, ou non, dans l'intégration des jeunes au sein des Comités Citoyens au cours du projet ? Quel pourcentage des jeunes participants ont intégré un comité citoyen après le camp ? Quels facteurs ont favorisé ou freiné cette intégration ?
- Quelles raisons ont motivé les jeunes dans l'intégration de la dynamique des Comités Citoyens ?
- Quels types d'activités ont été identifiés et mis en place par les jeunes eux-mêmes dans le cadre des plans d'action ?
- Quel est le niveau d'appropriation de la formation autour de la déconstruction des stéréotypes liés au genre et à l'âge par les jeunes eux-mêmes ?
- Quel a été le niveau d'implication des jeunes filles dans la prise de décision au sein des comités citoyens ?
- Les jeunes membres de Comités Citoyens se projettent-ils au-delà du projet dans leur implication au sein des Comités Citoyens ou d'autres espaces du MPP ?
- Quels sont les facteurs de réussite ou les freins à l'intégration de la jeunesse au sein des Comités Citoyens ?
- Dans quelle mesure l'intégration des jeunes dans les activités du projet, et plus particulièrement des Comités Citoyens, a-t-elle un effet sur leur mobilisation dans la région, au sein de leur communauté et leur envie de rester dans la région malgré le contexte difficile ?
- Quels sont les résultats concrets des plans d'action développés en faveur de la jeunesse ? Ont-ils contribué à une meilleure mobilisation des jeunes dans la communauté et au développement de leur pouvoir d'agir face à la dégradation de l'environnement tout en apportant des solutions concrètes et durables aux problèmes de la jeunesse de la zone ?

❖ 2. Effets, changements et impacts des dynamiques du projet sur le genre, l'environnement, et la jeunesse à l'issue de cette 3eme phase

	Au niveau des collectifs accompagnés et de leurs membres	Au niveau du MPP (organisation)
GENRE	- Comment ont évolué les stratégies de participation et d'accompagnement des femmes à renforcer leur prise de responsabilités au sein des collectifs au cours du projet ? - Dans quelle mesure les plans de renforcement des collectifs ont contribué au développement de modes de gouvernance plus inclusifs des femmes ? - Dans quelle mesure la formation « Déconstruire les stéréotypes liés au genre et à l'âge » a-t-elle permis de développer une stratégie avec les hommes au sein des collectifs permettant de réduire les comportements sexistes et d'oppression vis-à-vis des femmes ? - Dans quelle mesure peut-on noter une réduction des comportements sexistes au sein des collectifs à l'issue du projet ? - Dans quelle mesure, peut-on noter un rééquilibrage des rapports de dépendance économique au sein des collectifs avec une amélioration de l'accès des femmes aux ressources économiques par rapport aux phases précédentes ? - Dans quelle mesure peut-on noter une participation plus active des femmes à la vie citoyenne et aux activités visant le développement global de la communauté par rapport aux phases précédentes ? - Quels sont les facteurs de réussite ou les freins à la réduction des inégalités de genre à l'issue de cette phase 3 ? (Liés au parcours d'accompagnement et de renforcement des collectifs et/ou facteurs externes) - Des femmes ont-elles accédé à des postes de leadership (dans les comités citoyens, les groupements) grâce au projet ? - A l'issue du projet, quelle est la représentation de femmes au sein de chaque type de collectif ? - A l'issue du projet, quelle est la représentation de femmes occupant un rôle de gouvernance au sein de chaque type de collectif ? - A l'issue du projet, quelle est la proportion de femmes osant prendre la parole lors des réunions des collectifs ?	- Dans quelle mesure les contenus de la formation « déconstruire les stéréotypes liés au genre et à l'âge » sont diffusés plus largement au sein des autres projets du MPP, ainsi qu'au sein de ses instances ? - Dans quelle mesure, les équipes du MPP sont-elles désormais suffisamment formées et outillées pour développer la prise en compte du genre sur l'ensemble de ses projets afin d'agir plus globalement sur la réduction des inégalités de genre ? - A l'issue du projet, des évolutions des pratiques du MPP en matière de genre et d'intégration des femmes au sein de l'équipe salariée et dirigeante sont-elles notées ? - La participation des femmes aux activités du MPP (formations, prise de décision, initiatives économiques) a-t-elle augmenté ? - Quelles avancées ou résistances persistent encore et comment le MPP peut-il les surmonter à l'avenir ? - Le MPP a-t-il développé des partenariats spécifiques pour continuer à promouvoir l'égalité de genre au-delà du projet ?

	Au niveau des collectifs accompagnés et de leurs membres	Au niveau du MPP (organisation)
ENVIRONNEMENT	- Comment ont évolué les activités économiques et sociales des collectifs pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux actuels, dont la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que l'adaptation au changement climatique ? - Les membres des collectifs se sont-ils appropriés ces nouveaux savoirs et pratiques pour les essaimer dans leurs vies personnelles ? Quels en sont les effets individuels et sur la communauté ? - En quoi le projet a-t-il permis de favoriser la responsabilisation citoyenne des collectifs face à l'environnement ? - Quels sont les facteurs de réussite ou les freins à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux par les collectifs et leurs membres à l'issue de cette phase 3 ? (Liés au parcours d'accompagnement et de renforcement des collectifs et/ou facteurs externes) - Les activités du projet ont-elles contribué à une amélioration visible de l'environnement local (ex. réduction de l'érosion, augmentation du couvert végétal), ainsi que la diminution des risques environnementaux (feux de brousse, élevage libre…)? - Comment les aménagements mis en place sont-ils entretenus et pérennisés par les communautés ? - Les pratiques agricoles et de gestion des ressources encouragées dans le projet ont-elles réduit les impacts négatifs sur l'environnement ? Si oui, comment ? - Existe-t-il des collaborations entre les groupements paysans, les autorités locales et d'autres acteurs pour renforcer la protection de l'environnement et l'adoption de pratiques durables ?	- Dans quelle mesure le MPP a-t-il pu accroître sa connaissance des enjeux environnementaux actuels, dont la préservation de la biodiversité et des écosystèmes, l'écocitoyenneté et l'adaptation au changement climatique, au cours du projet Ranfò Lavi Peyizan 3 ? - Comment les actions du projet ont-elles permis au MPP de se questionner et de se positionner en matière de gestion et de préservation de l'environnement ? - La sensibilisation et la promotion des pratiques respectueuses de l'environnement ont-elles été renforcées dans l'ensemble des actions du MPP au-delà du projet ? - Dans quelle mesure les contenus de la formation « l'écocitoyenneté et l'adaptation au changement climatique » sont diffusés plus largement au sein des autres projets du MPP, ainsi qu'au sein de ses instances ? - Comment le MPP a-t-il institutionnalisé (ou non) les approches développées dans le projet en termes environnemental ? - Le MPP a-t-il développé de nouvelles collaborations ou plaidoyers autour des enjeux environnementaux, notamment avec les autorités locales ou d'autres acteurs ? - Quels sont les principaux défis identifiés par le MPP pour continuer à intégrer et promouvoir la dimension environnementale à long terme ?

	Au niveau des collectifs accompagnés et de leurs membres	Au niveau du MPP (organisation)
JEUNESSE	- Des changements et évolutions concrètes sur la place de la jeunesse sont-ils constatés à l'ampleur du projet par rapport aux constats du diagnostic Jeunesse réalisé en début de Phase 2 ? - Quel est le niveau d'implication des jeunes dans la réalisation des activités au sein des collectifs ? - Dans quelle mesure le renforcement des collectifs, et notamment la formation « Déconstruire les stéréotypes liés au genre et à l'âge », a contribué au développement de modes de gouvernance plus inclusifs des jeunes au sein des différents collectifs ? - Quelle est l'influence des jeunes sur la prise des décisions au sein des collectifs ? - Dans quelle mesure peut-on noter une réduction des comportements âgistes au sein des collectifs ? - Dans quelle mesure le projet Ranfò Lavi Peyizan 3 a-t-il permis de répondre aux besoins des jeunes du Plateau Central en leur apportant des solutions adaptées ? - Les jeunes eux-mêmes ont-ils exprimé un intérêt à continuer à s'impliquer dans les dynamiques initiées par le projet ?	- Dans quelle mesure le MPP a-t-il développé une meilleure connaissance des jeunes de sa zone d'intervention et de leurs besoins au cours du projet Ranfò Lavi Peyizan 3 ? - Les équipes du MPP (animateurs, agronomes, coordinateurs) ont-elles acquis des compétences spécifiques pour mieux intégrer et accompagner les jeunes dans leurs activités ? - Le MPP a-t-il développé de nouveaux outils ou approches pour faciliter la mobilisation et l'implication des jeunes dans ses actions ? - Dans quelle mesure le MPP développe des efforts spécifiques à l'inclusion de la jeunesse dans ses autres projets, ainsi que dans ses instances internes (salarié.e.s et équipe dirigeante) ? - La participation des jeunes aux activités du MPP a-t-elle augmenté depuis le début du projet ? - Des jeunes formés ou impliqués dans le projet ont-ils pris des rôles plus actifs au sein du MPP (ex. animateurs, leaders communautaires, membres actifs des groupements) ? - Dans quelle mesure, le MPP est-il désormais mieux outillé pour développer la prise en compte de jeunes dans l'ensemble de ses projets ? - A l'issue du projet, des évolutions des pratiques du MPP en matière de la jeunesse sein de l'équipe salariée et dirigeante sont-elles notées ? - Le MPP a-t-il développé des partenariats (avec d'autres organisations, institutions, etc.) pour renforcer ses actions en faveur de la jeunesse ? - Comment le MPP aborde-il l'enjeu de l'exode rural des jeunes au sein de ses projets et stratégies ?

❖ 3. Recommandations attendues

Recommandations attendues sur la suite du projet Ranfo Lavi à l'issue de cette 3ème Phase :

- Au regard des constats et analyse à l'issue de la Phase 3, ainsi que du contexte actuel en Haïti, sur quel sujet transversal mettre une dominante pour la suite du partenariat entre FdH et le MPP ? (Genre, jeunesse, plaidoyer, migration & jeunesse, environnement & crise climatique, gestion sociale de l'eau, etc.)
- Quels besoins de renforcement du MPP pour ce nouvel axe de développement ? Quels partenariats techniques / synergies envisager avec des acteurs haïtiens ou internationaux en ce sens ?
- Faut-il garder les mêmes groupes cibles dans les mêmes zones ou viser de nouvelles zones géographiques dans la zone d'action du MPP ?
- Faut-il approfondir le plaidoyer sur la question foncière et/ou un autre axe stratégique pour garantir un impact durable ?
- Comment adapter les actions du projet aux évolutions du contexte haïtien (ex. crise économique, insécurité, changements climatiques) ?

3. Méthodologie proposée

3.1 Cadrage de l'évaluation

Il est demandé à l'équipe de consultance, dans son offre de service, d'analyser l'objet de l'étude. Si nécessaire, il pourra faire des propositions d'évolution. Ceci doit se faire en fonction de sa compréhension de la problématique, des enjeux et des objectifs de l'étude, qu'il aura exposée par ailleurs.

Il devra en outre préciser quelle méthode ou combinaison de méthodes il propose d'utiliser pour mettre en œuvre l'étude, et étayer ce choix en regard des objectifs de l'étude et de ses contraintes telles qu'il les comprend à travers ces termes de référence. Les outils et démarches participatifs sont à privilégier.

Il est attendu que l'équipe de consultance fasse des propositions concernant les étapes à conduire, les personnes à rencontrer et la forme des rencontres.
Les acteurs clefs identifiés sont répartis dans les 5 groupes suivants :

- Equipes du MPP et GRADIMIRH : coordinateurs, animateur.ice.s et formateurs.trices, équipe AOC, section communication et direction ;
- Collectifs : groupements paysans, brigades agro-sylvicoles, comités citoyens ;
- Acteurs locaux externes : autorités locales, acteurs locaux à identifier ;
- Equipe FdH : équipe projet, équipe formation ;
- Bailleur : AFD (à Paris et en Haïti).

Enfin, il est également demandé à l'équipe de consultance de préciser dans sa proposition la répartition des jours de travail aux différentes étapes (y compris la répartition entre les consultants).
Il devra indiquer comment il compte favoriser l'apprentissage de FdH, du MPP et de Gradimirh dans cette étude en tant qu'acteurs de l'évaluation, sans toutefois altérer l'externalité de celle-ci.

- **Revue documentaire :**

A l'issue de la sélection, une première base documentaire sera partagée par l'équipe de FdH à l'équipe d'évaluation contribuant à une bonne compréhension opérationnelle du programme et de ce qui a été produit.

- **Cadrage de l'évaluation :**

Un premier temps de cadrage sera organisé via ZOOM par l'équipe d'évaluation avec les coordonnateurs projets du MPP et du GRADIMIRH, la coordinatrice du projet FdH et la chargée d'accompagnement du pôle

Form'Action FdH pour confirmer le champ de l'évaluation et valider la méthodologie et le chronogramme proposé.

3.2 Restitutions et livrables attendus

Trois étapes dans le déroulé de l'évaluation avec les trois livrables suivants sont attendus :

- Rédaction d'une **note de cadrage** suite aux réunions qui seront organisées avec FdH/MPP/GRADIMIRH, présentation et validation (à distance via ZOOM)
- **Mission sur le terrain** :
    - Entretiens à organiser avec FdH (à distance via ZOOM)
    - En Haïti, incluant une restitution « à chaud » sur place (avec la présence de FdH à distance) → draft des principales conclusions.
- **Rédaction et restitution des rapports** :
    - **Rapport provisoire** avec restitution en présence de FdH, MPP et GRADIMIRH (à distance via ZOOM)
    - **Rapport final,** incluant une synthèse, avec restitution en présence de FdH, MPP et GRADIMIRH (à distance via ZOOM)

  Pour cette étape, il est demandé à l'équipe de consultance de privilégier dans sa proposition, une construction progressive et participative des conclusions et recommandations finales en associant FdH, le MPP et le GRADIMIRH autant que possible.
  Le rapport d'évaluation devra apprécier l'efficacité, la pertinence et la pérennité des stratégies et des activités d'accompagnement mises en place pour atteindre les résultats du projet reprenant les analyses, conclusions et recommandations de l'équipe de consultance.
  La synthèse du rapport d'évaluation fera de 5 à 10 pages.

3.3 Rôle du commanditaire et de ses partenaires

Le commanditaire (FdH) et ses partenaires (MPP et GRADIMIRH) seront associés à toutes les étapes de l'évaluation : en particulier, ils seront présents pour tous les temps de cadrage et de restitution proposés sur place et/ou à distance. Il n'est pas envisagé de formaliser un comité de pilotage pour cette évaluation.

3.4 Moyens

- **Humains : expertise recherchée**

Pour cette évaluation, il est souhaité de faire appel à un binôme de consultant.e.s expérimenté.e.s basé.e.s en Haïti (composé d'un chef de file qui sera l'interlocuteur de FdH et d'un associé) afin de répondre au profil suivant :

- Une expérience significative en évaluation (méthode participative, dimension apprentissage pour le commanditaire et son partenaire) ;
- Une expérience de travail avec les organisations paysannes dans le contexte haïtien
- Des capacités en animation de démarche participative ;
- Une connaissance dans les approches orientées sur l'analyse du changement des acteurs (théorie du changement, most significative change, cartographie des incidences…) ;
- Une expertise sur la thématique du genre ;
- Une connaissance du contexte haïtien en général et du contexte rural en particulier ;
- Une possibilité de se déplacer à pied en zone rurale (en cas de problème/blocage sur les routes)
- Une maîtrise du créole haïtien et une excellente capacité rédactionnelle en français nécessaire au sein de l'équipe proposée ;
- Une capacité d'adaptation aux traditions culturelles haïtiennes en milieu rural.

- **Financiers :**

Le budget de l'étude est fixé à 21 000 euros TTC, incluant les honoraires et per diem des consultants, ainsi que les frais d'hébergement et restauration des consultants pendant la mission terrain.

Il est demandé aux consultants, dans leur offre, de préciser la répartition des jours de travail aux différentes phases de l'étude (en lien avec leur proposition de méthodologie). Il est également demandé de préciser cette répartition entre les différents consultants.

Des imprévus (5% maximum des coûts directs, sur justificatifs, utilisables éventuellement avec l'accord de FdH) peuvent être rajoutés à ce budget. Ils seront calculés à partir des propositions reçues.

Les frais de transport des consultants sur le terrain dans le cadre des ateliers de l'évaluation ainsi que ceux des participants et frais de restauration éventuels seront pris en charge par le projet dans une enveloppe maximum de 7 000 euros (sur justificatifs).

3.5 Calendrier de l'évaluation

ETAPES	PERIODE	LIVRABLES	DEADLINE
Cadrage	Fin août 2025	Remise note de cadrage	10/09/2025
Entretiens avec FdH (Zoom)	Courant septembre 2025		
Mission sur le terrain (Haïti) et restitution à chaud	Entre le 29 septembre et 24 octobre 2025	Draft des principales conclusions	14/10/2025
Rédaction rapport provisoire	Fin octobre / début novembre 2025	Rapport provisoire	10/11/2025
Restitution rapport provisoire	17/11/2025 au plus tard		
Rédaction rapport final incluant une synthèse	Fin novembre 2025	Rapport final	05/12/2025
Restitution rapport final	12/12/2025 au plus tard		

Ce calendrier sera adaptable selon les contraintes liées au contexte socio-politique et sécuritaire.

3.6 Composition et dépôt des offres techniques et financières

En réponse à cet appel, l'offre du prestataire comprendra une proposition technique et une proposition financière.

Il est attendu de l'équipe de consultance une proposition qui devra présenter :

- Votre compréhension des enjeux de cette évaluation et des termes de références. **Votre proposition devra porter un regard critique et distancié.**
- La présentation **approfondie** de la méthode d'évaluation que vous proposez pour être en mesure de répondre aux objectifs de l'étude, tels que vous les concevez.
- La **présentation détaillée du déroulement de l'évaluation** (la répartition du nombre de jours de travail aux différentes phases du processus), le calendrier et le budget.
- Ainsi que **le / les CV du / des consultant.e(s**) et éventuellement les références du bureau d'études. La **répartition de rôles et la complémentarité** entre les consultants devra être précisée.
- La **déclaration d'intégrité** dument remplie (annexe 9)
- Conformément à la loi Informatique et Libertés modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données en vigueur depuis le 25 mai 2018, FdH est tenue, notamment, de ne travailler qu'avec des prestataires présentant des garanties en matière de respect de la vie privée des publics concernés par les traitements réalisés. A ce titre, nous vous demandons de nous préciser dans votre offre les actions que vous menez pour protéger au mieux les données que vous

collectez, traitez, analyser et conservez dans le cadre des missions confiées (ex sécurité des documents papier, protection de votre ordinateur par la mise en place d'un mot de passe robuste, sauvegarde des données, mise en place de logiciels anti-virus, destruction des données personnelles à la fin de l'étude, minimisation de la collecte des données personnelles,…)

Il vous est demandé de rédiger votre offre technique et financière en **une douzaine de pages maximum** (hors calendrier, budget et CV) ; chaque CV joint devra mettre en évidence vos expériences les plus significatives par rapport à cette évaluation.
Le budget devra être par ailleurs présenté TTC, TVA incluse.

Les soumissionnaires devront faire parvenir leur offre à Flavie Lauvernier, responsable du suivi des projets pour Frères des Hommes, à l'adresse suivante : f.lauvernier@fdh.org

Les offres sont recevables jusqu'au 29 juin 2025 à 18h00 (heure de Paris).
Le choix de l'équipe de consultance sera communiqué par email au plus tard le 24 juillet 2025.

ANNEXES

Annexe 1 : Fiche projet

Nom de l'association	Frères des Hommes (FdH)
Site internet	https://www.fdh.org/

Nom du projet – Libellé court :	Ranfo Lavi Peyizan
Nom du projet – Libellé long :	Ranfo Lavi Peyizan - Projet de pérennisation des activités socio-économiques et environnementales menées par les collectifs paysans pour promouvoir l'agriculture paysanne en Haïti
Lieu d'intervention	En Haïti, dans le département du Centre, communes de Hinche et de Mirebalais.
Type de projet	**Projet de terrain**
Numéro de la phase si récurrence	Phase 3
Thématique(s) principale(s)	Agricultures paysannes / Agroécologie Sécurité alimentaire

Principaux partenaires du projet	Mouvement Paysan Papaye (MPP) Groupe de Recherche et d'Action pour le Développement Intégré du Milieu Rural Haïtien (GRADIMIRH)

Objectifs	**Objectif global :** Renforcer le pouvoir d'agir et l'autonomisation des groupements paysans, brigades agrosylvicoles et comités citoyens du département du Centre dans le développement socio-économique et environnemental du milieu rural haïtien **Objectifs spécifiques :** • **OS1** : Renforcer les groupements paysans, brigades agrosylvicoles et comités citoyens dans leur structuration et leur capacité à dialoguer entre eux et avec les acteur.trice.s du territoire • **OS2** : Renforcer les collectifs du Mouvement Paysan Papaye dans leurs capacités à développer et pérenniser des activités socio-économiques et environnementales durables sur les communes de Hinche et Mirebalais • **OS3** : Renforcer la dynamique de mise en œuvre d'actions concertées sur les territoires en faveur de l'environnement et de la jeunesse à travers l'approche pluri-acteurs des comités citoyens dans une perspective de transformation sociale durable
Présentation du projet : Ce projet est la continuité d'une 2ème phase mise en œuvre dans les 2 communes de Hinche et Mirebalais dans le département du Centre en Haïti d'avril 2019 à mai 2022. La spécificité et la force de cette troisième phase est de renforcer des collectifs de paysan.ne.s et citoyen.ne.s afin qu'ils s'impliquent activement et de manière autonome dans le développement d'activités de production agricole et de sensibilisation à la protection de l'environnement, ainsi que dans la mise en œuvre d'initiatives collectives solidaires sur leurs territoires. Ces initiatives sont co-construites par les collectifs eux-mêmes	

et visent la préservation de l'environnement et la mobilisation de la jeunesse. L'ensemble des activités du projet vise donc à renforcer les capacités techniques, citoyennes et politiques de 3 types de collectifs (groupements paysans, brigades agro-sylvicoles et comités citoyens) dans la perspective qu'ils s'engagent pour le développement et la transformation de leurs territoires de manière durable.

Principaux enjeux/défis auxquels le projet entend répondre et principaux constats liés au diagnostic réalisé en amont :
Parallèlement à l'instabilité politique, économique et sociale à laquelle fait face le pays, l'Etat Haïtien reste fortement dépendant d'une aide extérieure axée sur l'agriculture intensive – avec une place importante accordée aux semences hybrides et aux intrants chimiques – qui ne répond pas aux besoins de l'agriculture paysanne familiale agroécologique et accroît toujours plus la vulnérabilité des exploitations familiales. Pour diminuer la vulnérabilité des paysan.ne.s, les activités de production issues de l'agriculture vivrière et basées sur des principes d'agroécologie constituent une réponse adaptée aux enjeux de l'autonomie paysanne[1] et à l'adaptation des populations aux changements climatiques. Dans le département du Centre où se concentre le projet, le MPP tente justement de soutenir et promouvoir des solutions agroécologiques pour apporter des réponses locales et peu coûteuses à la vulnérabilité des populations rurales. En soutenant l'agriculture familiale agroécologique, le MPP intervient sur deux champs très complémentaires : l'expérimentation et la diffusion de pratiques agroécologiques associant agriculture, élevage, fertilité des sols et reforestation des zones rurales d'une part, et l'organisation collective et la formation conscientisante des paysan.ne.s pour favoriser la souveraineté nationale d'autre part. De ce fait, l'enjeu principal auquel souhaite répondre ce projet est l'autonomisation des groupements paysans, BAS et comités citoyens dans le développement et la pérennisation d'activités socio-économiques et environnementales durables.
Par ailleurs, constituée d'une population majoritairement jeune (31% de la population se situe entre 10 et 24 ans)[2], la société haïtienne se retrouve confrontée à la problématique de l'exode rural de ses jeunes, corrélée à un phénomène de vieillissement de sa population rurale. De fait, une grande majorité des jeunes en zone rurale se désintéresse de la problématique agricole pour partir en ville à la recherche d'un travail plus rémunérateur. Pourtant, la situation qui les attend en ville n'est aucunement favorable que ce soit sur le volet économique ou sécuritaire. C'est pour ces raisons qu'un autre enjeu du projet est de développer des initiatives intégrant des activités spécifiques dédiées à la jeunesse au sein des comités citoyens sur les territoires.

Compétences, expériences et expertise de votre OSC et des partenaires impliqués pour y répondre :
Le Mouvement Paysan Papaye et le GRADIMIRH sont deux organisations locales intervenant dans le développement rural depuis près de 50 ans et 20 ans en Haïti. L'une de leurs grandes forces est leur connaissance du territoire et les liens qu'elles ont pu créer avec les acteurs locaux : société civile, acteurs publics ou acteurs privés. Frères des Hommes, quant à elle, a développé sa connaissance de la zone d'intervention et de ses problématiques grâce au partenariat de long terme avec le Mouvement Paysan Papaye. La valeur ajoutée de FdH se situe dans sa méthodologie spécifique de capitalisation et de renforcement des processus de formation dans une perspective de changement social par et avec les populations.

Historique et genèse du projet :
FdH et le MPP collaborent depuis 2014 et depuis 2019 avec le GRADIMIRH sur des projets répondant aux problématiques des paysan.ne.s en situations de vulnérabilités dans les 2 communes de Hinche et Mirebalais. La première phase du présent projet autour du renforcement de l'offre de formation du MPP

[1] On entend par autonomie paysanne, un ensemble d'attributs tels que la souveraineté alimentaire (le droit et la capacité de refuser, l'absence de dépendance), l'autosuffisance (la satisfaction des besoins alimentaires et sociaux de base), l'autogestion (des risques et de ses ressources financières), ainsi que l'indépendance (liberté d'agir et capacité d'initiative).
[2] Enquête sur la migration des jeunes du milieu rural haïtien de septembre 2019 conduite par FdH avec le soutien du GRADIMIRH.

été menée de 2014 à 2018, puis la deuxième phase a été initiée en avril 2019 et se clôturera le 31 mai 2022. Une fois l'évaluation externe réalisée en février 2022, plusieurs ateliers de travail entre les partenaires, les collectifs paysans (BAS et groupements) et les comités citoyens ont été menés pour définir les stratégies de cette phase 3. En avril 2022, 9 jours d'atelier ont été animés par FdH à Paris auprès des coordonnateurs MPP et GRADIMIRH et du comptable MPP pour confirmer les stratégies et activités visant à renforcer et pérenniser les dynamiques mises en place en phase 2, à partir des recommandations des consultants externes.

Principaux impacts visés au terme de cette phase (quantitatifs et qualitatifs) :

Indicateurs d'impact de l'objectif spécifique 1 :

- A l'issue du projet, au moins 90% des collectifs accompagnés respectent leur règlement intérieur et sont autonomes pour animer et faire vivre leur collectif de manière participative, inclusive et pérenne ;
- A l'issue du projet, 100% des collectifs sont reconnus comme des acteurs de changement au sein de leur communauté ;

Indicateurs d'impact de l'objectif spécifique 2 :

- A l'issue du projet, 53 groupements paysans et 43 BAS développent des activités agroécologiques d'agriculture, d'élevage et de protection de l'environnement de manière collective et solidaire ; les rapports de dépendance économique au sein des collectifs sont rééquilibrés avec une amélioration de l'accès des femmes aux ressources économiques
- A l'issue du projet, 53 groupements paysans et 43 BAS sont autonomes dans la gestion et la pérennisation de leurs activités ;

Indicateurs d'impact de l'objectif spécifique 3 :

- A l'issue du projet, la collaboration entre les différent.e.s acteur.trice.s d'un même territoire est consolidée ; les besoins et les contraintes des habitant.e.s de la zone sont mieux appréhendés par la communauté et les décideurs locaux ;
- A l'issue du projet, une cinquantaine d'actions environnementales et à destination des jeunes apportent des solutions aux problèmes des habitant.e.s de la zone.

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Renforcer les groupements paysans, brigades agrosylvicoles et comités citoyens dans leur structuration et leur capacité à dialoguer entre eux et avec les acteur.trice.s du territoire.

Résultat attendu 1 : Les groupements paysans, brigades agro-sylvicoles et comités citoyens sont renforcés dans leur structuration et reconnus comme acteur.trice.s de développement local ; les espaces de concertation sont redynamisés et plus inclusifs.

- R1A1 : Renforcement de la gouvernance des collectifs
- R1A2 : Formation pour déconstruire les stéréotypes liés au genre et à l'âge
- R1A3 : Formation en éco-citoyenneté et adaptation au changement climatique
- R1A4 : Accompagnement à la structuration d'un réseau de comités citoyens
- R1A5 : Echanges d'expériences au sein des collectifs
- R1A6 : Rencontres avec d'autres acteur.trice.s de la communauté
- R1A7 : Formation AOC des animateur.trice.s du MPP

Indicateurs du résultat 1 :

- A travers les plans de renforcement mis en place auprès et au sein des collectifs, 90% des collectifs ont des modes de gouvernance et de redevabilité fonctionnels, plus participatifs et plus inclusifs ; les comportements sexistes et âgistes au sein des collectifs sont réduits
- Les 6 comités citoyens accompagnés selon la méthode AOC sont constitués en réseau légalisé et reconnus dans leur localité ;
- L'équipe projet et les 163 représentant.e.s des collectifs sont formé.e.s et conscient.e.s des enjeux liés au genre, à l'âge et au changement climatique, et développent des stratégies de participation et d'accompagnement pour y répondre

Indicateurs de suivi des activités :

- Les 43 BAS et 53 groupements sont sensibilisés à la démarche AOC, à travers 8 rencontres organisées

en tranche 1 ; 2 ateliers bilans sont organisés en fin de chaque tranche ;
- 25 personnes de l'équipe projet sont formées sur les stéréotypes liés au genre et à l'âge ainsi que 161 personnes membres des collectifs ;
- Les 6 comités citoyens, 43 BAS et 53 groupements, ainsi que les 10 animateur.trice.s du projet, bénéficient d'une formation de 2 jours, co-construite par le MPP et Frères des Hommes, au Sant Lakay, sur la thématique de l'écocitoyenneté et l'adaptation au changement climatique en fin de première tranche ;
- 3 visites d'échanges inter-BAS et 3 visites d'échanges inter-groupements sont organisées, en milieu et fin de chaque tranche de 18 mois.

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Renforcer les collectifs du Mouvement Paysan Papaye dans leurs capacités à développer et pérenniser des activités socio-économiques et environnementales durables sur les communes de Hinche et Mirebalais.

Résultat attendu 2 : Les groupements paysans et les brigades agro-sylvicoles (BAS) développent et pérennisent des activités sociales, environnementales et économiques à destination de leurs membres

- R2A1 : Appui-conseil du MPP aux groupements autour de la tenure foncière
- R2A2 : Renforcement du MPP par le GRADIMIRH autour du suivi économique des paysan.ne.s
- R2A3 : Recyclage des groupements en gestion et comptabilité de base
- R2A4 : Accompagnement à la mise en place et/ou renforcement des MuSo pour les groupements
- R2A5 : Accompagnement économique des groupements et des brigades agro-sylvicoles (BAS)

Indicateurs du résultat 2 :

- 53 groupements dégagent des revenus de leur activité économique et mettent en place des systèmes d'épargne collectifs ;
- 53 groupements sont sensibilisés sur les enjeux de la tenure foncière et s'organisent de manière autonome pour sécuriser leur accès aux terres ;
- 15 pépinières et 10 parcelles modèles sont développées par les BAS pour renforcer les systèmes d'entraide entre paysan.nes.

Indicateurs de suivi des activités :

- 2 sessions de sensibilisation sur l'accès au foncier sont organisées auprès des groupements par le MPP au sein des 8 sections communales du projet ;
- 1 session de recyclage d'une journée en comptabilité de base et gestion est dispensée aux 53 groupements
- 2 journées de formation sur les MuSo sont dispensées par un prestataire externe aux membres des groupements ;
- Une formation de 2 jours en petit élevage et santé animale est dispensée par un prestataire externe aux 25 groupements faisant de l'élevage de caprins.

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : Renforcer la dynamique de mise en œuvre d'actions concertées sur les territoires en faveur de l'environnement et de la jeunesse à travers l'approche pluri-acteurs des comités citoyens dans une perspective de transformation sociale durable.

Résultat attendu 3 : Les comités citoyens développent et pérennisent des actions environnementales et à destination des jeunes

- R3A1 : Développement d'actions environnementales
- R3A2 : Actions de mobilisation de la jeunesse
- R3A3 : Développement de plans d'actions pour la jeunesse par les comités citoyens
- R3A4 : Formation des comités citoyens sur la gestion des déchets
- R3A5 : Actions de capitalisation sur l'approche innovante des comités citoyens

Indicateurs du résultat 3 :

- Plus de 150 jeunes sont sensibilisés aux enjeux sociaux-environnementaux et se mobilisent au sein de leur communauté pour y répondre ;
- Les 6 comités citoyens développent une trentaine d'activités de protection de l'environnement ;
- Les pratiques d'accompagnement et les méthodes favorisant une participation des acteur.trice.s des territoires expérimentées au sein du présent projet sont capitalisées et débattues avec des

acteur.trice.s de la société civile et des acteur.trice.s publics pour développer des complémentarités avec les programmes existants.

Indicateurs de suivi des activités :

- Un fonds de 2254 euros est mis à disposition de chaque comité citoyen pour renforcer ou développer des actions environnementales durables et pertinentes ;
- Un fonds de 2249 euros est mis à disposition de chaque comité citoyen pour leur permettre de mettre en place des actions en faveur de la jeunesse ;
- 3 camps d'été de 5 jours, réunissant 40 jeunes chaque été, sont organisés par le MPP au Sant Lakay pour les sensibiliser aux questions de la souveraineté alimentaire, de la nutrition, des maladies sexuellement transmissibles et de l'agroécologie.

Groupes cibles	**Bénéficiaires direct.e.s :** • 53 groupements paysans, représentant 795 paysan.ne.s en situations de vulnérabilités membres du MPP • 43 brigades agrosylvicoles, représentant 516 paysan.ne.s en situations de vulnérabilités membres du MPP • 6 comités citoyens, représentant 90 habitant.e.s de la zone • L'équipe projet composée de 17 personnes ainsi que 10 agroécologistes qui seront renforcés en ingénierie de formation et ingénierie pédagogique • Les 2 organisations partenaires, le Mouvement Paysan Papaye et le GRADIMIRH, qui verront leurs stratégies et pratiques d'accompagnement des dynamiques participatives de changement social renforcées tout au long du projet. **Bénéficiaires indirect·es :** Les bénéficiaires indirect.e.s du projet sont les populations des 2 communes ciblées bénéficiant des actions environnementales et en faveur de la jeunesse, représentant environ 161 045 personnes (82 232 habitant.e.s à Hinche, et 78 813 habitant.e.s à Mirebalais), dont les ménages des 53 groupements paysans et 43 BAS accompagnés, soit en moyenne 6 555 personnes

Durée totale du projet	**3 ans**

Coût total du projet	**1 122 224 €**	**100 %**
Participation de l'AFD sollicitée	**600 000 €**	**53 %**

Annexe 2 : Cadre logique

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible	Sources et moyens de vérification
Objectif global	Renforcer le pouvoir d'agir et l'autonomisation des groupements paysans, brigades agro-sylvicoles et comités citoyens du département du Centre dans le développement socio-économique et environnemental du milieu rural haïtien	D'ici à 2030, le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire en Haïti a diminué D'ici à 2030, le nombre de paysan.ne.s de la région du Centre en situations de grande vulnérabilité a diminué	Institut haïtien de statistiques et d'informatique (IHSI) Rapport des Nations Unies/banque mondiale Taux d'insécurité alimentaire établi au niveau national
Objectifs spécifiques	OS1 : Renforcer les Groupements paysans, Brigades agrosylvicoles et comités citoyens dans leur structuration et leur capacité à dialoguer entre eux et avec les acteurs du territoire	A l'issue du projet, au moins 90% des collectifs accompagnés respectent leur règlement intérieur et sont autonomes pour animer et faire vivre leur collectif de manière participative, inclusive et pérenne A l'issue du projet, 100% des collectifs sont reconnus comme des acteurs de changement au sein de leur communauté	Recensement des comités citoyens reconnus légalement Documents de capitalisation Rapports des ateliers AOC Evaluation finale externe Rapport d'analyse d'impact Méthodes de collecte : dispositif de suivi-évaluation du projet inspiré des AOC / gestion par les résultats

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible	Sources et moyens de vérification
Objectifs spécifiques	OS2 : Renforcer les collectifs du Mouvement Paysan Papaye dans leurs capacités à développer et pérenniser des activités socio-économiques et environnementales durables sur les communes de Hinche et Mirebalais	A l'issue du projet, 53 groupements paysans et 43 BAS développent des activités agroécologiques d'agriculture, d'élevage et de protection de l'environnement de manière collective et solidaire A l'issue du projet, 53 groupements paysans et 43 BAS sont autonomes dans la gestion et la pérennisation de leurs activités	Rapports produits par les équipes MPP et GRADIMIRH Extraits de la base de données des activités économiques des groupements + fiches de suivi des activités économiques des groupements du GRADIMIRH Rapports de suivi des animateurs/animatrices sur les activités de protection de l'environnement des groupements et des BAS Référentiels de formation et supports pédagogiques associés Outils de suivi post-formation Témoignages Evaluation externe Rapport d'analyse d'impact

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible	Sources et moyens de vérification
	OS3 : Renforcer la dynamique de mise en œuvre d'actions concertées sur les territoires en faveur de l'environnement et de la jeunesse à travers l'approche pluri-acteurs des comités citoyens dans une perspective de transformation sociale durable	A l'issue du projet, la collaboration entre les différents acteurs d'un même territoire est consolidée ; les besoins et les contraintes des habitant.e.s de la zone sont mieux appréhendés par la communauté et les décideurs locaux A l'issue du projet, une soixantaine d'actions environnementales et à destination des jeunes apportent des solutions aux problèmes des habitant.e.s de la zone	Rapports produits par les équipes MPP Rapports des ateliers animés par FdH Référentiels de formation et supports pédagogiques associés Outils de suivi post-formation Témoignages Evaluation externe Rapport d'analyse d'impact Rapport de capitalisation sur l'approche Comités Citoyens
Résultats attendus	R1 : Les groupements paysans, brigades agro-sylvicoles et comités citoyens sont renforcés dans leur structuration et reconnus comme acteurs de développement local ; les espaces de concertation sont redynamisés et plus inclusifs	A travers les plans de renforcement mis en place auprès et au sein des collectifs, 90% des collectifs ont des modes de gouvernance et de redevabilité fonctionnels Les 6 comités citoyens accompagnés selon la méthode AOC sont constitués en réseau légalisé et reconnus dans leur localité Les 163 représentants des collectifs	Modules de formation, document de planification des activités du projet, liste de présence des participants aux formations, fiches de suivi post-formation Compte-rendu / rapports des animateurs/animatrices sur le terrain Documents et rapports des cellules AOC Photos, témoignages sur les activités Rapports intermédiaires et finaux du projet

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible	Sources et moyens de vérification
		sont formés et conscients des enjeux liés au genre, à l'âge et au changement climatique	Evaluation externe finale Rapport d'analyse d'impact
Résultats attendus	R2 : Les groupements paysans et les brigades agro-sylvicoles (BAS) développent et pérennisent des activités sociales, environnementales et économiques à destination de leurs membres	53 groupements dégagent des revenus de leur activité économique et mettent en place des systèmes d'épargne collectifs. 53 groupements sont sensibilisés sur les enjeux de la tenure foncière et s'organisent de manière autonome pour sécuriser leur accès aux terres. 15 pépinières et 10 parcelles modèles sont développées par les BAS pour renforcer les systèmes d'entraide entre paysan.nes.	Modules de formation, document de planification des activités du projet, liste de présence des participants aux formations, fiches de suivi post-formation Rapports produits par les équipes projet (animateurs/animatrices, coordinateurs, et mission de suivi FdH) Fiche de suivi des activités économiques des groupements et des BAS Copie des documents financiers de chaque groupement et BAS Témoignages Fiches de suivi des groupements et BAS Rapports des animateurs/animatrices du MPP Evaluation externe finale Rapport final

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible	Sources et moyens de vérification
Résultats attendus	R3 : Les comités citoyens développent et pérennisent des actions environnementales et à destination des jeunes	Plus de 150 jeunes sont sensibilisés aux enjeux sociaux-environnementaux et se mobilisent au sein de leur communauté pour y répondre Les 6 comités citoyens développent une trentaine d'activités de protection de l'environnement Les pratiques d'accompagnement et les méthodes favorisant une participation des acteurs des territoires expérimentées au sein du présent projet sont capitalisées et débattues avec des acteurs de la société civile et des acteurs publics pour développer des complémentarités avec les programmes existants	Modules de formation, document de planification des activités du projet Liste de présence des participants aux formations, fiches de suivi post-formation Rapports produits par les équipes projet (animateurs/animatrices, coordinateurs, et mission de suivi FdH) Témoignages Rapports des animateurs/animatrices et du référent AOC du MPP Evaluation externe finale Rapport final Rapport de capitalisation sur l'approche Comités Citoyens

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible	Sources et moyens de vérification
Activités à développer	<u>Résultat 1</u> R1A1 : Renforcement de la gouvernance des collectifs R1A2 : Formation pour déconstruire les stéréotypes liés au genre et à l'âge R1A3 : Formation en éco-citoyenneté & adaptation au changement climatique R1A4 : Accompagnement à la structuration d'un réseau de comités citoyens R1A5 : Echanges d'expériences au sein des collectifs R1A6 : Rencontres avec d'autres acteurs de la communauté R1A7 : Formation AOC des animateur/trice.s du MPP <u>Résultat 2</u> R2A1 : Appui-conseil du MPP aux groupements autour de la tenure foncière R2A2 : Renforcement du MPP par Gradimirh dans le suivi-économique des paysans R2A3 : Recyclage des groupements en gestion	<u>Ressources humaines :</u> <u>*Equipe MPP :*</u> - 1 coordinateur ETP - 1 administrateur 25% - 1 comptable ETP - 1 référent pédagogique 50% - 1 référent AOC 75% - 1 assistante en suivi des activités de terrain et de formation ETP - 1 agronome 50% - 8 animateur.ices 75% - 1 chauffeur 75% <u>*Equipe GRADIMIRH :*</u> - 1 coordinateur 80% - 1 comptable ETP - 2 animateurs terrain ETP pendant 30 et 34 mois <u>*Equipe FDH :*</u> - 40 jours d'intervention de FdH chaque année, soit 120 jours au cours du projet (PFA, PPE, Pôle collecte) <u>Intervenants externes :</u> - Expertise externe pour l'évaluation externe finale du projet et l'analyse d'impact - Prestation externe pour la	*Coûts : Quels sont les coûts de l'action ? leur nature ?* Equipe MPP : 288 359 € Equipe GRADIMIRH :122 915 € Equipe FdH : 48 000 € Consommables et frais de bureaux et de fonctionnement des 3 organisations : 187 879 € Achat, entretien et essence des véhicules et frais de déplacements : 106 310 € Formations et suivi-post formations des 3 collectifs : 35 845 € Appui aux activités économiques des collectifs du MPP : 26 952 € Appui aux activités citoyennes de

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible	Sources et moyens de vérification
	et comptabilité R2A4 : Accompagnement à la mise en place et/ou renforcement de MuSo pour les groupements R2A5 : Accompagnement économique des groupements et des BAS <u>Résultat 3</u> R3A1 : Développement d'actions environnementales R3A2 : Actions de mobilisation de la jeunesse R3A3 : Développement de plans d'actions pour la jeunesse par les comités citoyens R3A4 : Formation des comités citoyens sur la gestion des déchets (organiques et plastiques) R3A5 : Actions de capitalisation sur l'approche innovante des comités citoyens pour duplication <u>Activités de communication transversales aux 3 volets :</u> - Campagne de plaidoyer	formation sur les MuSo - Expertise cabinets d'audit - Expertise externe pour communication et/ou maquettage <u>Déplacements / missions :</u> - 1 mission des partenaires en France - 2 missions de FDH en Haïti - Déplacements des 8 animateurs/animatrices sur le terrain - Déplacements de l'équipe projet pour le suivi des projets <u>Matériel :</u> - Equipements informatiques des 3 organisations (4 ordinateurs et 1 imprimante) - Matériel pédagogique - Intrants et petit matériel pour activités économiques <u>Fournitures et consommables :</u> - Fournitures de bureau MPP + GRADIMIRH - Consommables MPP + GRADIMIRH	protection de l'environnement des comités citoyens et à leur structuration : 27 303 € Appui aux actions de mobilisation de la jeunesse : 33 602€ Renforcement de capacités de l'équipe d'accompagnateur.trice.s: 5057 € Accompagnement selon la méthodologie AOC et rencontres entre acteurs : 14 716 € Capitalisation, évaluation, audit : 51 000 € Communication : 15 920 € Divers et imprévus : 42 615 € Mission de suivi RC par FDH :

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible	Sources et moyens de vérification
	- Journées de valorisation du projet <u>Analyse d'impact des dynamiques de transformation sociale au sein du projet</u>	<u>Ateliers et rencontres :</u> - Hébergement, restauration et déplacements des participants aux formations - Déplacement des participants - Déplacement et restauration pour les ateliers sur le terrain et visites d'échange <u>Fonds d'appui :</u> - Fonds jeunesse - Fonds actions environnementales <u>Supports de communication :</u> - Maquettage & impressions pour capitalisation - Supports de communication FdH - Supports de communication des partenaires <u>Campagnes de plaidoyer</u>	11 150€ **BUDGET TOTAL 3 ANS :** **1 016 919**

Annexe 3 : Principales évolutions de la phase 1 à la phase 3 du projet Ranfo Lavi Peyizan

Phase 1

- Investissement fort auprès de l'équipe de formateur.trice.s du MPP + capitalisation du savoir-faire en agroécologie et animation du MPP
- Très grand nombre d'acteur.trice.s relais formé.e.s en animation et en agroécologie
- Expérimentation avec AVSF de modalités d'accompagnement techniques et économiques en agroécologie de 10 familles paysannes
- Expérimentation des AOC pour remobiliser les groupements paysans d'une petite zone à Papaye Bassin Zim

Phase 2

- Réalisation d'un diagnostic territorial économique de 79 groupements et d'une enquête sur la jeunesse
- Renforcement des modalités d'accompagnement du MPP grâce au partenariat avec Gradimirh
- Début des fonds pour des activités économiques et environnementales
- Développement d'actions participatives sur les territoires en faveur de l'environnement mobilisant les paysan.ne.s organisé.e.s, les autorités locales et les organisations communautaires à travers la structuration de 7 comités citoyens

Phase 3

- Recentrage sur les collectifs (BAS, Comités citoyens, groupements) comme acteurs cibles prioritaires de l'action en mettant le focus sur l'émancipation collective plutôt qu'individuelle
- Renforcement des collectifs vers leur autonomisation socio-économique
- Pérennisation des actions environnementales, sociales et économiques portées par les collectifs
- Développement d'initiatives intégrant des activités spécifiques dédiées à la jeunesse
- Renforcement du MPP par le Gradimirh sur le volet économique et par FdH sur le volet recherche de financement

Annexe 4 : Mode d'intervention général du projet Ranfo Lavi Peyizan Phase 3

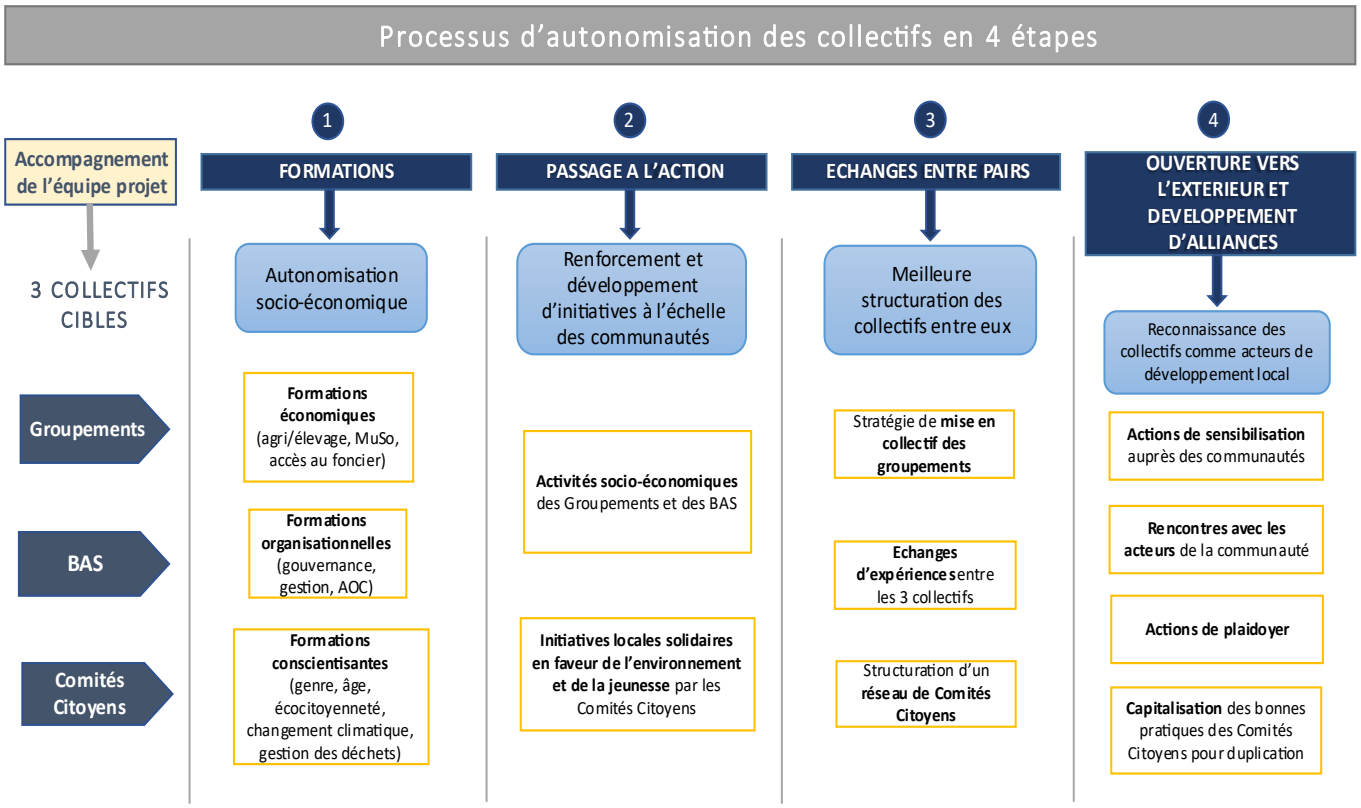

Annexe 5 : Carte du projet

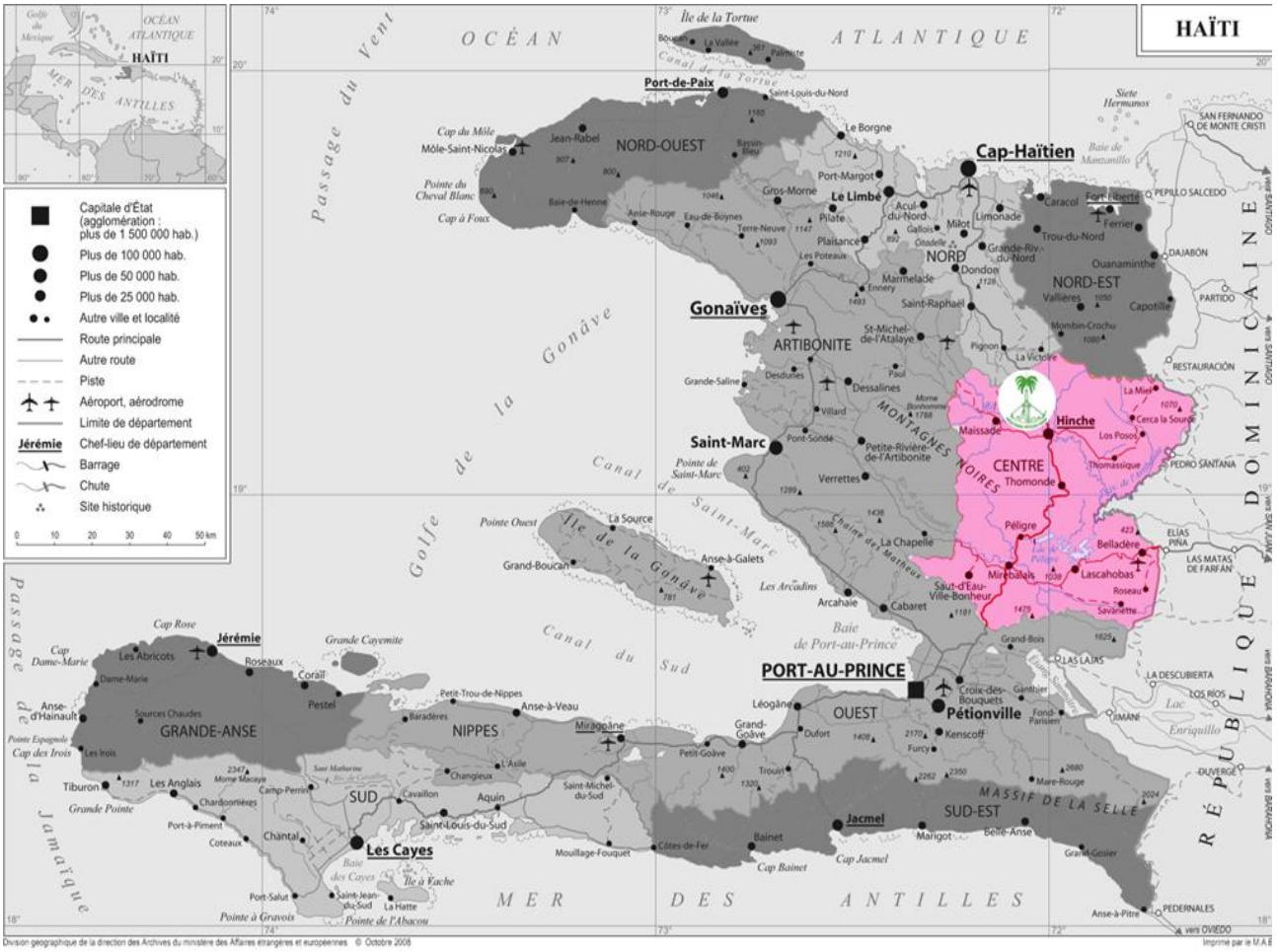

Annexe 6 : Document d'orientation politique FdH

Préambule

Nos sociétés, ici en France comme ailleurs sur la planète, dans un mouvement globalisant, reproduisent un système politique, économique et social basé sur la mise en concurrence et l'exaltation de l'individualisme. Cette logique, accroissant les inégalités et les exclusions, légitime l'exercice de rapports de domination que l'on retrouve dans les relations entre individus, entre entités économiques, entre territoires et aussi entre Etats. L'exploitation des vulnérabilités des populations, le délitement des liens sociaux, l'accaparement des biens communs et la destruction des ressources naturelles ne sont, hélas, que quelques-unes des conséquences négatives de ce système. Les effets destructeurs sont tels qu'aujourd'hui la survie de l'humanité sur une planète maltraitée est devenue un enjeu crucial.

Face à cet enjeu, des dynamiques militantes, citoyennes et collectives, se mobilisent pour une transition des sociétés vers plus de justice sociale, environnementale et climatique. Frères des Hommes, association engagée dans la transformation sociale dont les actions sont basées sur les principes de solidarité et de coopération, participe à cet élan. Et nous le savons bien : pour avoir un impact en terme de transformation sociale, cela ne se conçoit ni se réalise dans un entre soi. Il nous faut mutualiser tous les pouvoirs d'agir dans un grand projet collectif.

Aujourd'hui, être un acteur de transformation sociale est pour nous, une invitation supplémentaire à nous ouvrir et à nous rassembler pour agir.

C'est dans cette perspective qu'est présenté ce Document d'orientation politique.

Introduction

Le document « Projet associatif de Frères des Hommes » adopté lors de l'Assemblée Générale de 2016 affirme notre volonté de nous engager dans un processus dynamique de transformation sociale. Le Conseil d'administration, l'équipe salariée et nos principales organisations partenaires se sont engagés dans un travail d'analyse de la contribution de nos actions à la transformation sociale.

Ce Document d'orientation politique, fruit de ce travail collectif, prolonge notre Projet associatif. Il se présente comme un texte de référence pour la conduite de nos actions tant en France qu'à l'étranger.

Dans la 1ère partie de ce document, nous apportons une clarification sur ce que nous entendons par « transformation sociale ». Vient ensuite, en 2ème partie, le rôle que nous y jouons avec une précision sur nos 6 priorités d'action pour la transformation sociale. Dans une 3ème partie nous présentons nos 6 domaines d'engagements sociétaux qui caractérisent à quelle transition nous entendons contribuer pour notre société ici en France mais aussi ailleurs.

Partie 1 – Notre définition de la transformation sociale

La transformation sociale pour Frères des Hommes est une dynamique globale dans laquelle l'être humain, par son pouvoir d'agir, est au cœur d'un processus durable de changement social et de transition de la société. Cette approche de la transformation sociale puise ses forces dans des valeurs fondamentales qui éclairent la vision que nous avons du vivre ensemble et de la société idéale.
Notre définition de la transformation sociale inclut ainsi l'émancipation individuelle et collective conduisant localement à du changement social. Ces changements eux-mêmes contribuent à la transition pour une société fondée sur la justice sociale, environnementale et climatique à laquelle Frères des Hommes entend participer.

La dynamique de transformation sociale dans laquelle est engagé Frères des Hommes

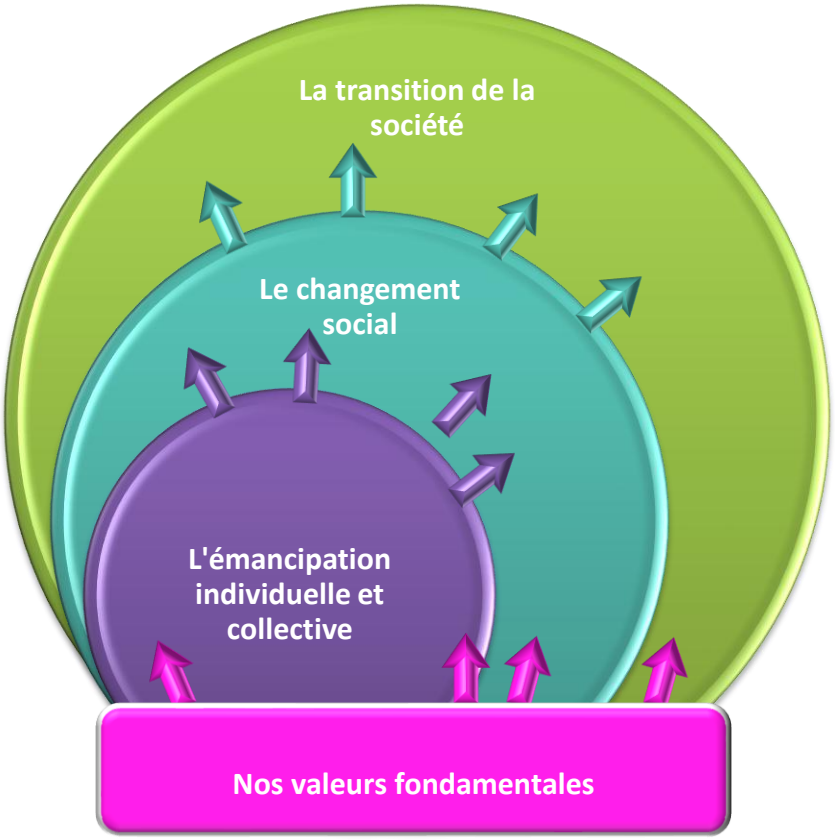

1 – Nos valeurs fondamentales :

Présentées dans notre Projet associatif, nos valeurs forment un socle sur lequel notre dynamique de transformation sociale prend appui.

1. La fraternité au cœur des relations humaines comme un « ordre social » dans lequel chacun, chacune considère l'autre comme son égal ;
2. La solidarité comme création de liens solides entre les femmes et les hommes permettant d'agir collectivement au service du bien commun ;
3. La non-violence comme mode de résolution des conflits de manière pacifique et constructive ;
4. L'égalité en droits des femmes et des hommes ;
5. Le respect de l'environnement, la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, comme moyen d'établir l'équilibre entre l'être humain et la nature.

Ces valeurs conditionnent notre approche et nos relations avec les populations exposées à des situations de vulnérabilités et à des rapports de domination. Elles sont un guide pour nos actions qui se donnent comme ambition de contribuer à l'émancipation et l'autonomie de ces personnes.
Elles sont au cœur des initiatives de changement social. Elles incarnent aussi la vision idéale de la société à laquelle nous souhaitons contribuer.

2 - L'émancipation individuelle et collective

L'émancipation individuelle et collective des populations en situations de vulnérabilités est un élément fondamental de la dynamique de transformation sociale. En s'affranchissant des rapports de domination qui les

enfermaient, par le développement de leur autonomie, économique, familiale, sociale..., les populations peuvent sortir de leurs situations de vulnérabilités.

Cette émancipation est la base du développement des capacités d'action et d'engagement des populations dans des initiatives de changement social.

3 - Le changement social

Tel que nous l'entendons, le changement social est une modification durable des relations et rapports sociaux. Appréhendé à une échelle locale, souvent un quartier ou un village, le changement social se traduit notamment par l'adoption collective et volontaire de règles de fonctionnement. C'est par le développement durable d'activités économiques et sociales en cohérence avec les valeurs fondamentales que se produit le changement. Ces initiatives collectives locales sont porteuses de changement social par leur attention à la non-reproduction de rapports de domination ainsi qu'à la gestion durable des ressources naturelles.

L'émancipation des populations et les processus durables de changement social visés par nos actions participent à la transition de la société.

4 – La transition de la société

À une échelle plus globale, la transition de la société vers plus de justice sociale, environnementale et climatique est un processus actif qui s'enracine dans le changement des comportements individuels et collectifs[3]. La multiplicité et la mise en complémentarité des initiatives locales de changement social contribuent à engager la société dans la transition.

Partie 2 – Notre rôle dans la transformation sociale

Frères des Hommes agit pour l'émancipation et accompagne le changement social

Priorisant son engagement auprès des populations en situations de vulnérabilités, Frères des Hommes agit concrètement en faveur de l'émancipation individuelle et collective. Avec des organisations partenaires issues des sociétés civiles, nous accompagnons localement les expérimentations et alternatives de changement social initiées par les populations. La formation, la structuration collective et l'alliance des pouvoirs d'agir sont nos principaux leviers d'action.
C'est le résultat de nos actions pour l'émancipation et le changement social qui contribue à la transition de la société vers plus de justice sociale, environnementale et climatique à laquelle nous entendons participer.

Nos 6 priorités pour la transformation sociale :

En 2017, à l'initiative de Frères des Hommes, 8 organisations partenaires[4] se sont rassemblées au sein du collectif « Former pour Transformer »[5] qui a déterminé les 6 priorités suivantes.
Pour Frères des Hommes comme pour chaque acteur du collectif, ces priorités sont une source de réflexion partagée qui s'approfondit et s'enrichit par la mise en œuvre concrète d'actions locales.

[3] *« Par leur changement personnel et celui de leur rapport aux autres, les hommes et les femmes transforment la société en construisant des rapports sociaux-économiques équitables et des formes d'organisation collectives et solidaires ». Extrait du projet associatif de Frères des Hommes – page 25*

[4] Le collectif « Former pour Transformer » comprend les organisations suivantes : MPP-Haïti ; Fedina-Inde ; ADENYA-Rwanda ; Duhamic-Adri-Rwanda ; UGPM-Sénégal ; CENCA-Pérou ; APEF-RD Congo ; FdH-France ; Batik International-France.

[5] Frères des Hommes bénéficie du soutien financier de l'Agence française de développement pour animer le collectif « Former pour Transformer ».

1ère priorité

FAIRE LE CHOIX D'UNE TRANSFORMATION SOCIALE AVEC LES POPULATIONS EN SITUATIONS DE VULNERABILITES

« La transformation sociale dont l'objet est la réduction des situations de pauvretés, d'inégalités et d'injus fait prioritairement par et avec les populations en situations de vulnérabilités »

2ème priorité

SE LIBERER DES RAPPORTS DE DOMINATION POUR ACTIVER LES POUVOIRS D'AGIR

« Les populations en situations de vulnérabilités sont freinées dans l'exercice de leurs pouvoirs d'agi par des rapports de domination qui les empêchent de s'émanciper »

3ème priorité

SE FORMER POUR S'EMANCIPER

« L'émancipation et l'autonomisation des populations en situations de vulnérabilités passent par un processus de formation individuel et collectif »

4ème priorité

SE STRUCTURER EN COLLECTIF POUR GAGNER EN POUVOIR D'AGIR

« Les populations en situations de vulnérabilités s'organisent en collectifs pour favoriser leur émancipation individuelle et leurs capacités d'action »

5ème priorité

FAIRE ALLIANCE SUR LA BASE DE LA NON REPRODUCTION DES RAPPORTS DE DOMINATION

« Au sein des populations émancipées, certaines personnes font le choix d'allier leurs pouvoirs d'agir avec c pour ne pas reproduire des rapports de domination»

6ème priorité

EXPERIMENTER DES ALTERNATIVES DE CHANGEMENT SOCIAL

« Des actions collectives solidaires, en tant qu'alternatives au système dominant individualiste et compétitif, ont un impact en terme de changement social.»

Agir pour l'émancipation

Accompagner les dynamiques de changement social

Partie 3 – Nos domaines d'engagements sociétaux

L'ensemble des 6 domaines d'engagements interconnectés ci-dessous présentés caractérise la transformation sociale à laquelle nous entendons contribuer ici en France mais aussi à l'étranger, là où les organisations partenaires de Frères des Hommes interviennent.

Chacun de ces domaines dans lesquels nous sommes d'ores et déjà engagés est considéré comme une invitation ouverte à la réflexion, à l'expérimentation locale et à l'action collective.

Tant avec les populations qu'avec nos organisations partenaires, nous sommes ainsi engagés :

- **Pour des agricultures paysannes et écologiques,**
- **Pour une économie sociale et solidaire,**
- **Pour une société inclusive, respectueuse de toutes et tous,**
- **Pour les droits fondamentaux,**
- **Pour l'éducation populaire et la participation de la population à la transformation sociale,**
- **Pour un développement durable porteur de justice sociale, environnementale et climatique.**

Annexe 7 : Les Approches Orientées Changement (AOC)

Les « approches orientées changement » : de quoi s'agit-il ?

oct. 2014

Il ne s'agit pas d'une méthodologie donnée, mais d'un ensemble de méthodes qui se retrouvent autour de principes communs, d'un même « esprit »

Les « approches orientées changement » sont un ensemble d'outils et de méthodes pour planifier, suivre et évaluer des actions dont le but est d'accompagner des processus de changement. Au-delà de la méthodologie, elles invitent les acteurs impliqués à **s'interroger sur leur vision d'un futur commun et sur leurs positions respectives**.

Il s'agit d'aborder autrement la question de l'évaluation de l'impact de nos actions.

Il y là une dimension stratégique, ou « politique »

C'est-à-dire d'accompagner le renforcement des capacités d'acteurs, d'appuyer la gouvernance d'un territoire, de faire de l'éducation à la citoyenneté, du plaidoyer… Bref : des projets « immatériels »

Pourquoi se tourner vers les approches orientées changement ?

- Pour aborder – de façon réaliste – l'**évaluation de l'impact de programmes complexes** ;
- Pour **revenir aux finalités profondes de son action**. Les programmes ont souvent des objectifs assez techniques (ex. : renforcer les capacités de tel acteur). Les approches orientées changement poussent à formaliser davantage la raison d'être de ces actions, les changements que l'on en attend concrètement et leurs finalités stratégiques à long terme ;
- Pour **mieux préciser le rôle de chacun**, et la manière de suivre ensemble les effets de nos actions communes.

Passer de l'action à l'acteur : changement de perspective ?

Les approches orientées changement véhiculent une conviction : **les acteurs sont le fondement du changement social et de sa pérennité**.

Si un contexte évolue, c'est d'abord parce que les acteurs eux-mêmes (personnes, groupes, organisations, institutions, réseaux…) évoluent : dans leur mentalité, leurs comportements, leurs façons de travailler, leurs relations entre eux … Et ce sont ces évolutions chez (ou entre) les acteurs qui garantissent la durabilité des changements du contexte.

Prendre en compte ces évolutions d'acteurs, et tenter d'agir sur elles, est donc une priorité. Ce point de départ implique de transformer la manière de penser les projets :

- dans le *diagnostic* de départ, en mettant l'accent sur une analyse approfondie des acteurs : leur influence respective, leurs relations…
- dans la *planification* des activités, en la concevant comme une contribution spécifique au changement, aux côtés d'autres acteurs ;
- dans le *suivi des changements*, en se concentrant sur l'analyse des changements advenus par les acteur.ice.s, plutôt que les simples résultats de nos actions.

En quoi consistent les approches orientées changement ?

Il n'y a pas UNE approche par le changement, mais une diversité de méthodes et, surtout, une créativité à développer pour bâtir SA propre méthode.

Cela dit, on peut retrouver un tronc commun dans toutes ces démarches :

■ Fixer un cap : l'horizon vers lequel on veut aller, à long terme

*Amener un groupe à se projeter dans le futur, pour définir une **vision commune du changement souhaité** par les différents acteurs de ce groupe. Définir ensemble la situation idéale à laquelle ils aspirent et pour laquelle ils souhaitent unir leurs forces.*

*Cette vision du changement est mise à l'épreuve d'une **analyse du contexte** tel qu'il est aujourd'hui : les facteurs positifs sur lesquels on pourra s'appuyer pour faire changer les choses, et les facteurs négatifs avec lesquels il faudra composer – ou qu'il faudra faire évoluer favorablement. L'analyse des acteurs et de leurs relations constitue alors une phase clé.*

■ Tracer des chemins pour aller vers la vision

*Il s'agit d'identifier **les « chemins » pour aller vers la vision**. Chaque chemin est un ensemble de conditions nécessaires pour que la vision se réalise. Une possibilité est de décrire les évolutions graduelles envisagées pour chaque acteur du contexte. On a ainsi différents chemins qui convergent vers la vision.*

■ Suivre et réajuster notre chemin

Les deux étapes précédentes consistaient à se projeter dans le futur, à décrire la façon dont le changement devrait se produire selon notre entendement. Il s'agit à présent de suivre l'évolutionréelle du contexte, au fil du temps.

*Pour cela, on peut se référer à des **indices** qui nous permettront de suivre l'évolution des différents changements identifiés, mais aussi prendre en compte des changements imprévus. Ce suivi permet d'adapter les contours de son intervention et d'ajuster les chemins de changement au vu de la réalité.*

Ces différentes étapes n'ont de sens que si elles s'effectuent de façon collective.

En quoi les approches orientées changement diffèrent-elles des méthodes que nous utilisons communément ?

- **Elles s'affranchissent de la linéarité**. En effet, lorsque l'on se projette à long terme, on ne peut pas raisonner de façon mécanique (« si nous faisons ceci, alors il se passera cela »). Les approches orientées changement intègrent l'incertitude : les chemins de changement ne sont pas construits dans une logique de liens de cause à effet, et les outils de planification et suivi des changements facilitent la prise en compte de l'imprévu au fur et à mesure.
- **Elles amènent à se décentrer de son projet** pour regarder plus largement l'évolution du contexte où l'on intervient et dans lequel on n'est qu'une pièce du puzzle (le projet n'est pas nécessairement le principal moteur du changement). Le point de départ de l'évaluation est donc le changement, et non le programme.

Annexe 8 : Grille d'analyse des offres

Critères d'analyse	Pondération	Équipe 1 :			Équipe 2 :			Équipe 3 :		
		Observations	*Note / 5*	*Note pondérée*	*Observations*	*Note / 5*	*Note pondérée*	*Observations*	*Note / 5*	*Note pondérée*
1. Profil des consultants	***7***			***/ 35***			***/ 35***			***/ 35***
1.1. Chef de mission	3		/ 5	/ 15		/ 5	/ 15		/ 5	/ 15
1.2. Consultant(s) associé(s)	2		/ 5	/ 10		/ 5	/ 10		/ 5	/ 10
1.3. Équipe dans son ensemble	2		/ 5	/ 10		/ 5	/ 10		/ 5	/ 10
2. Proposition technique et financière	***7***			***/ 35***			***/ 35***			***/ 35***
2.1. Compréhension globale des TDR	2		/ 5	/ 10		/ 5	/ 10		/ 5	/ 10
2.2. Questions évaluatives + approfondissement de l'objet de l'étude	2		/ 5	/ 10		/ 5	/ 10		/ 5	/ 10
2.3. Méthodologie proposée	2		/ 5	/ 10		/ 5	/ 10		/ 5	/ 10
2.4. Moyens et calendrier	1		/ 5	/ 5		/ 5	/ 5		/ 5	/ 5
3. Conclusion				***/ 70***			***/ 70***			***/ 70***

Annexe 9 : Déclaration d'intégrité

Document à joindre signé à votre offre

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

Intitulé de l'offre ou de la proposition _____ (le "**Marché**")
A : _____ (le "**Maître d'Ouvrage**")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"**AFD**") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :

2.1. Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

2.2. Avoir fait l'objet :

a) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
b) D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
c) D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;

2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;

2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;

2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique http://www.worldbank.org/debarr (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
    a. Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
    b. Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction
    c. Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
    d. Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

e. Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :
   a) Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
   b) Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1. Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2. Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3. Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4. Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5. Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6. Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7. Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en oeuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____
Dûment habilité à signer pour et au nom de[5] : _____
Signature : _____
En date du : _____

[5] *En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire, le consultant ou le candidat joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire, le consultant ou le candidat.*